

RAPPORT ANNUEL 2014-2015



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec



SOMMAIRE

4	Renseignements généraux	24	Comité de l'examen professionnel	35	Service de l'inspection professionnelle
6	Rapport du président	25	Comité d'orientation de la revue	36	Service de la formation et des équivalences
8	Rapport de la direction générale	26	Comité du congrès	38	Service des communications
9	Rapport de la secrétaire		Comité ad hoc sur les médias sociaux	42	Rapport de la trésorière
10	Rapport du conseil d'administration	27	Comité ad hoc sur la révision du fonctionnement de l'envoi du matériel promotionnel pour la journée des infirmières et infirmiers auxiliaires	43	Rapport des auditeurs indépendants
12	Rapport du comité exécutif		Comité ad hoc sur le rehaussement de la formation et le développement professionnel		
13	Bureau du syndic	28	Comité d'étude des demandes de reconnaissance d'équivalence		
14	Conseil de discipline	32	Service des relations professionnelles		
20	Comité d'inspection professionnelle	33	Service juridique		
22	Comité des finances	34	Service de l'examen professionnel et de l'admission		
22	Comité de révision des plaintes				
23	Comité de la formation				
24	Comité de révision des demandes d'équivalence des diplômes et de la formation				

PRÉSENTATION

Montréal, le 12 juin 2015

Madame Stéphanie Vallée

Ministre de la Justice du Québec
Procureure générale du Québec
Ministre responsable des lois
professionnelles
Ministère de la Justice du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre de la Justice et responsable des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Cette publication couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération très distinguée.

Le président-directeur général,
Régis Paradis, inf. aux.

Montréal, le 12 juin 2015

Monsieur Jacques Chagnon

Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Ce document couvre la période comprise entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 mars 2015.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

La ministre de la Justice du Québec et
ministre responsable des lois professionnelles, **Stéphanie Vallée**

Montréal, le 12 juin 2015

Monsieur Jean Paul Dutrisac

Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

En votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Ce document est un compte rendu des travaux effectués pendant la période comprise entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 mars 2015.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Le président-directeur général,
Régis Paradis, inf. aux.

PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL

Régis Paradis, inf. aux.,
président-directeur général

Amel Alioua,
secrétaire de direction au Service des
communications (depuis janvier 2015)

Patrick Auger,
technicien à la logistique au Service de
l'examen professionnel et de l'admission
(depuis février 2015)

Nathalie Beaulieu,
secrétaire de direction au Service de
l'examen professionnel et
de l'admission

Chantal Bélanger, inf. aux.,
syndique adjointe

Nicole Bélanger,
secrétaire de direction au Service de
l'inspection professionnelle

Amélie Bellerose,
conseillère aux affaires juridiques et aux
relations professionnelles

Andrée Bertrand,
secrétaire de l'Ordre et adjointe
à la présidence

Josée Bissonnette,
agente au Service de l'examen
professionnel et de l'admission

Éric Bottollier-Lasquin,
secrétaire de direction à la Direction
générale et bureau de la secrétaire

François Brady, inf. aux.,
syndic

Nadia Colella, inf. aux.,
directrice du Service de la formation
et des équivalences

Roxanne Coulombe,
secrétaire informatique

Stéphanie Fortier,
inspectrice au Service de l'inspection
professionnelle
(depuis février 2015)

Laura Kristof,
agente au Service de la formation
et des équivalences

Diane Lavers, inf. aux.,
directrice du Service
de l'examen professionnel et de l'admission

Georges Ledoux,
avocat, directeur du Service juridique

Diane Levasseur, inf. aux.,
directrice du Service des relations
professionnelles

Johanne Lévesque,
secrétaire-réceptionniste

Anne-Laurie Martin,
technicienne en communication au Service
des communications

Catherine-Dominique Nantel,
directrice du Service des communications

Jorge Quintero,
commis de bureau et préposé à l'entretien

Steve Quirion,
responsable du Service informatique

Manon Salvat,
secrétaire de direction aux Services des
relations professionnelles, juridique et
Bureau du syndic

Julie St-Germain, inf. aux.,
directrice du Service de l'inspection
professionnelle

Sophie Thibault,
agente au Service de la formation
et des équivalences

Nicole Vachon,
secrétaire de direction au Service de la
formation et des équivalences

Claude Viet,
responsable des opérations comptables

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

COTISATION ANNUELLE

Pour l'année 2014-2015, la cotisation annuelle de l'Ordre exigible d'un membre en date du 1^{er} avril 2014 était de 170 \$.

STATISTIQUES ANNUELLES DE L'OIIAQ, AU 31 MARS 2015

Nombre de permis à l'ouverture (1^{er} avril 2014)	28 165
Infirmières auxiliaires	25 248
Infirmiers auxiliaires	2 917
Nombre de nouveaux permis délivrés en cours d'année :	2 490
Nombre de réinscriptions en cours d'année :	1 461
Nombre de non-inscriptions :	2 656 au 1 ^{er} avril 2014 et 216 en cours d'année
Nombre total de membres inscrits au 31 mars 2015 :	29 244
Infirmières auxiliaires	26 236
Infirmiers auxiliaires	3 008

NOMBRE DE MEMBRES DÉTENANT CERTAINS TYPES DE PERMIS

Types de permis	Nombre de permis
Permis temporaire*	87
Permis temporaire**	Aucun
Permis restrictif	Aucun
Permis restrictif temporaire	Aucun
Permis spécial	Aucun
Permis selon la catégorie	Aucun
Certificat de spécialiste selon la classe	Aucun

* Permis temporaires délivrés en vertu de la *Charte de la langue française*.

** Permis temporaires délivrés en vertu de l'article 41 du *Code des professions*.

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES

Région	Total	%
Bas-Saint-Laurent	823	2,81
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 143	3,91
Capitale-Nationale	2 727	9,32
Mauricie	913	3,12
Estrie	1 223	4,18
Montréal	5 918	20,24
Outaouais	948	3,24
Abitibi-Temiscaminque	486	1,66
Côte-Nord	296	1,01
Nord-du-Québec	66	0,23
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	479	1,64
Chaudière-Appalaches	1 599	5,47
Laval	1 873	6,40
Lanaudière	2 286	7,82
Laurentides	2 531	8,65
Montréal	4 939	16,89
Centre-du-Québec	838	2,87
Autres régions	156	0,53



MISSION

L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec a pour mandat d'assurer la protection du public en exerçant une surveillance de l'exercice de la profession par le biais des divers mécanismes prévus par le Code des professions. L'Ordre a aussi pour mission de favoriser le développement professionnel de ses membres tout en visant l'excellence, et ce, afin de contribuer à l'amélioration de la qualité des soins et de la santé de la population.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le présent rapport dresse un bilan des actions entreprises par l'Ordre en vertu de son mandat d'assurer la protection du public et de sa mission visant à veiller au développement professionnel de ses membres.



Régis Paradis, inf. aux.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR L'ANNÉE 2014-2015

Pour déterminer ses orientations stratégiques, l'OIIAQ doit tenir compte de la situation prévalant notamment dans le réseau de la santé. Par ailleurs, la croissance du nombre de membres inscrits au tableau, la réorganisation du réseau de la santé, l'optimisation des ressources, les effets de plus en plus limités de la pénurie de personnel infirmier et la crise des finances publiques sont des facteurs susceptibles d'influencer les orientations stratégiques privilégiées par l'OIIAQ.

Les objectifs et les orientations du plan stratégique pour l'année 2014-2015 ont été développés autour de trois grands axes :

- la réalisation du mandat de protection du public ;
- le développement et le rayonnement de la profession ; et
- la visibilité et la promotion de la profession.

RÉALISATION DU MANDAT DE PROTECTION DU PUBLIC

Afin de s'acquitter de son mandat d'assurer la protection du public, l'Ordre a poursuivi ses efforts pour sensibiliser et pour informer les membres et les candidates à la profession concernant leurs obligations déontologiques.

Inspection professionnelle

Les visites de surveillance générale effectuées dans les centres de santé et services sociaux (CSSS) et dans les établissements privés ont permis de joindre 2 089 infirmières auxiliaires réparties dans 21 établissements du Québec.

Discipline

Le syndic de l'Ordre a reçu 100 demandes d'enquête et a déposé 23 plaintes devant le conseil de discipline.

Admission

Le Service de l'examen professionnel et de l'admission a traité 2 279 demandes d'admission pour des personnes ayant obtenu le diplôme du programme Santé, assistance et soins infirmiers (SASI) donnant ouverture à la délivrance d'un permis par l'Ordre.

Formation

Règlement sur la formation continue obligatoire

Au cours de la dernière année, le Service de la formation et des équivalences a organisé plusieurs activités afin de permettre aux infirmières auxiliaires de remplir leurs obligations découlant du *Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*, qui consiste à suivre 10 heures de formation par période de référence de deux ans.

Portail de formation

Près de 1 930 infirmières auxiliaires ont suivi l'une ou l'autre des 11 capsules d'autoformation disponibles en ligne et portant sur divers sujets. Par ailleurs, 635 infirmières auxiliaires ont suivi l'une des 12 formations en ligne qui sont offertes en collaboration avec la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin.

Formation continue

De plus, 6 201 infirmières auxiliaires ont suivi une formation dans le cadre des activités de formation continue offertes par le Service de la formation et des équivalences. De ce nombre, 1 992 infirmières auxiliaires ont

assisté à la conférence régionale *Mieux prévenir les infections acquises pendant la prestation des soins... mission possible!* tandis que 1 211 ont assisté à celle portant sur les déficits cognitifs.

Examen professionnel

Au cours de l'année, le Service de l'examen professionnel et de l'admission a poursuivi les travaux de mise en place de l'examen professionnel. Il a organisé un projet pilote afin de valider le processus de déroulement d'une séance d'examen. De plus, le Service juridique a poursuivi ses travaux concernant la préparation et l'approbation des règlements requis pour la mise en place de l'examen professionnel. Ces règlements sont en attente d'approbation.

Les étudiantes qui termineront leur formation en novembre 2015 et celles qui obtiendront une reconnaissance d'équivalence de diplôme ou de formation à la même date sont susceptibles d'être soumises au premier examen prévu pour le mois de mars 2016. Toutefois, dès l'automne 2015, il est prévu que les employeurs auront la possibilité d'embaucher ces personnes à titre de candidates à l'exercice de la profession d'infirmière auxiliaire (CEPIA), et ce, si le règlement est approuvé d'ici la fin de l'année.

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET RAYONNEMENT DE LA PROFESSION

Rehaussement de la formation

Au cours de l'année 2014-2015, l'Ordre devait être consulté dans le cadre d'une analyse sectorielle prospective menée par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) visant à confirmer les besoins du réseau sur les compétences respectives que

doivent acquérir les différents membres de l'équipe de soins infirmiers, y compris les infirmières auxiliaires. La position adoptée par le conseil d'administration de l'OIIAQ préconise le rehaussement de la formation de l'infirmière auxiliaire par le biais d'un programme d'études d'une durée de trois ans offert exclusivement aux infirmières auxiliaires dans les cégeps.

À cet effet, l'Ordre a organisé en avril 2014 une tournée d'information auprès de ses membres et des différents partenaires du réseau dans le but de discuter de la formation requise pour exercer la profession d'infirmière auxiliaire au cours des prochaines années, et ce, afin de répondre aux besoins de la population.

Au cours de l'année, l'Ordre a poursuivi ses travaux de recherche sur la profession d'infirmière auxiliaire, notamment par une collecte de renseignements auprès de plusieurs directrices de soins infirmiers de toutes les régions et par une analyse comparative de la formation des infirmières auxiliaires dans certaines provinces canadiennes et d'autres pays.

Enfin, il est important de mentionner que l'analyse sectorielle prospective qui devait avoir lieu en cours d'année n'est toujours pas commencée.

Contribution à la thérapie intraveineuse

Compte tenu de la décision du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) de ne pas reconduire le financement de la formation pour la contribution à la thérapie intraveineuse, le conseil d'administration a adopté, pour l'année financière 2015-2016, un budget pour soutenir cette formation pour les infirmières auxiliaires qui exercent

dans un établissement public au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, incluant celles exerçant en soins de longue durée, et ce, selon certaines conditions et modalités. Toutefois, compte tenu de l'adoption du projet de loi n° 10 et de la fusion des établissements, l'Ordre a été contraint de retarder la mise en place du projet.

Au 31 mars 2015, 19 141 membres, incluant les nouvelles diplômées du programme SASI, étaient attestées pour contribuer à la thérapie intraveineuse.

Comité conjoint OIIQ-OIIAQ

Les travaux du comité conjoint ont principalement porté sur la rédaction d'une entente sur le partage d'activités professionnelles pour clarifier le rôle de l'infirmière et de l'infirmière auxiliaire dans le cadre du *Programme québécois de dépistage de la surdité chez les nouveau-nés* et d'une entente sur la nature des actes pouvant être posés par une infirmière auxiliaire dans un service d'hémodialyse.

De plus, le comité a mené des travaux et élaboré un projet de règlement visant à autoriser les infirmières auxiliaires qui exercent pour Héma-Québec à effectuer les prélèvements sanguins par aphérèse et à administrer une solution saline isotonique et une solution anticoagulante.

VISIBILITE ET PROMOTION

Journée des infirmières et infirmiers auxiliaires

Le 5 mai 2014, les infirmières auxiliaires ont célébré leur journée sous le thème *Des soins de qualité, pour tous, en toute confiance!* En plus d'acheminer du matériel

promotionnel dans les établissements, l'Ordre a contribué à la tenue des activités en accordant une aide financière de 37 625 \$ répartie dans 209 établissements publics et privés.

Congrès

Le congrès s'est tenu du 11 au 13 juin à Lévis, sous le thème *Mieux s'outiller pour mieux intervenir*. Près de 500 infirmières auxiliaires ont assisté à l'événement.

Site Web

Encore une fois cette année, pour inciter un plus grand nombre de personnes à utiliser les services en ligne, l'Ordre a organisé le concours *Payez votre cotisation en ligne et courez la chance de gagner l'un des deux iPad mini*. Ce concours a connu un grand succès : 16 025 infirmières auxiliaires ont utilisé les services en ligne, ce qui représente près de 62 % de l'effectif.

Médias sociaux

Largement popularisés, les réseaux sociaux sont devenus des outils incontournables en matière de communication. Quel que soit le réseau social, l'objectif est toujours le même : s'assurer d'une présence récurrente sur le Web. Dans cette optique, l'OIIAQ lancera en mai 2015 sa page Facebook afin d'accroître l'efficacité de ses communications non seulement avec ses membres, mais aussi avec les candidates à la profession et avec le public.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2014

L'assemblée générale annuelle de l'Ordre s'est déroulée le 12 juin 2014 à Lévis, réunissant près de 400 infirmières auxiliaires. Dans le cadre de cet événement, le rapport des activités de l'Ordre pour l'année 2013-2014 a été

présenté. Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2014 ont par ailleurs été soumis par la vérificatrice externe et adoptés par les membres de l'assemblée. À la même occasion, la trésorière a présenté son rapport pour l'année 2013-2014.

Lors de cette assemblée, les membres ont approuvé une augmentation de 15 \$ de la cotisation, fixant celle-ci à 185 \$ pour l'exercice financier 2015-2016, et à une augmentation de 10 \$ pour 2016-2017, portant alors la cotisation à 195 \$. Il faut ajouter à cette somme la contribution à l'Office des professions du Québec, qui est fixée annuellement.

REMERCIEMENTS

En terminant, je tiens à souligner le dévouement et l'engagement des membres du conseil d'administration de l'Ordre, des membres des comités ainsi que de l'équipe permanente du siège social. C'est grâce à leur soutien et à leur collaboration que l'Ordre a pu réaliser avec succès tous les projets de l'année 2014-2015.

Régis Paradis

Régis Paradis, inf. aux.

Président-directeur général

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La direction générale a pour principal mandat de planifier, d'organiser, de diriger et de contrôler les ressources humaines, financières et matérielles de l'Ordre. Elle voit également à la réalisation de son mandat et à l'atteinte des objectifs fixés par le conseil d'administration, en respectant les principes de saine gestion.



De gauche à droite. Première rangée : Andrée Bertrand, Régis Paradis, inf. aux. et Éric Bottolier-Lasquin. Deuxième rangée : Johanne Lévesque, Claude Viet, Steve Quirion et Roxanne Coulombe.

PRINCIPALES ACTIVITÉS EN COURS D'ANNÉE

Ressources humaines

La direction générale a :

- assuré le développement professionnel des employés en facilitant l'accès à la formation continue ;
- assuré la tenue du comité de gestion lorsque requis ;
- coordonné les travaux reliés à la planification stratégique et aux plans d'action des différents services ;
- organisé la tenue des comités de sélection pour l'embauche de nouvelles ressources.

Ressources matérielles

La direction générale a aussi :

- coordonné les travaux d'entretien de l'édifice et des locaux adjacents ;
- procédé à l'achat et à la mise à niveau d'équipements informatiques afin d'accroître la productivité et l'efficacité des services.

ASPECT FINANCIER

La gestion efficace et le contrôle rigoureux des dépenses ont permis à l'Ordre de réaliser un surplus de 95 237 \$.

Ce résultat positif est le fruit d'une saine gestion financière ainsi que d'une croissance importante du nombre de membres inscrits au tableau de l'Ordre.

FONDS D'INDEMNISATION

Ce fonds est inexistant.

GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Tous les membres de l'Ordre sont couverts par un programme d'assurance responsabilité professionnelle grâce à une entente conclue entre l'Ordre et La Capitale Assurances générales.

Dans le cadre de ce programme, tout membre est assuré jusqu'à concurrence de 1 000 000 \$ par sinistre et de 3 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres par période d'assurance.

PROGRAMME D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Les membres du conseil d'administration et les dirigeants de l'Ordre sont couverts par un programme d'assurance responsabilité civile.

Régis Paradis

Régis Paradis, inf. aux.

Président-directeur général

RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE

Le mandat de la secrétaire consiste à assumer les fonctions et obligations qui lui sont dévolues par le *Code des professions* et par les règlements applicables de l'Ordre.

La secrétaire est également responsable de l'inscription au tableau des membres ainsi que de la planification, de l'organisation et de la convocation réglementaire des assemblées du conseil d'administration, du comité exécutif et de l'assemblée générale annuelle. Elle veille à la rédaction des procès-verbaux et au suivi des décisions du conseil d'administration, du comité exécutif et de l'assemblée générale. Elle organise et assure le déroulement des élections à la présidence et des administrateurs du conseil d'administration.

ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La secrétaire a planifié et organisé la tenue des élections 2015. La période de mise en candidature a pris fin le 16 mars 2015 pour les élections aux postes d'administrateurs des régions suivantes :

- Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ;
- Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord ;
- Estrie ;
- Centre-du-Québec ;
- Mauricie ;
- Capitale-Nationale¹ ;
- Chaudière-Appalaches ;
- Laurentides².

Les personnes suivantes ont été réélues sans opposition :

Luc St-Laurent Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Diane Blanchard Centre-du-Québec

Johanne Vincent Mauricie

Louise Quirion Chaudière-Appalaches

Pour les autres régions, le dépouillement du scrutin aura lieu le 5 mai 2015.

AVIS DE COTISATION ET RÉINSCRIPTION DES MEMBRES AU TABLEAU DE L'ORDRE

La secrétaire a coordonné toutes les activités liées à la réinscription des membres au tableau de l'Ordre. Elle a assuré la révision et la production de l'avis de cotisation ainsi que la gestion et le traitement des demandes de réinscription.

1. À compter de mai 2015, la région de la Capitale-Nationale sera dorénavant représentée par 2 administrateurs au lieu de 3.

2. Exceptionnellement et en raison d'une mesure transitoire comprise dans le *Règlement d'élection*, un scrutin aura lieu le 1^{er} mai 2015 dans la région des Laurentides pour élire un administrateur pour un mandat d'une durée de 2 ans.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre et veille à l'application des dispositions du *Code des professions*, de la loi et des règlements. Il est formé d'un président élu au suffrage universel, de 20 administrateurs élus et de quatre membres nommés par l'Office des professions du Québec.

MEMBRES

(Date d'entrée en fonction à la suite de la dernière élection ou nomination)

PRÉSIDENT

Régis Paradis, inf. aux. (14 juin 2013)
Élu au suffrage universel des membres

ADMINISTRATEURS ÉLUS

Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Luc St-Laurent, inf. aux. (3 juin 2011)

Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord

Pierre Martin, inf. aux. (3 juin 2011)

Centre-du-Québec

Diane Blanchard, inf. aux. (3 juin 2011)

Capitale-Nationale

Hélène Alain, inf. aux. (3 juin 2011)

Anne Bélanger, inf. aux. (3 juin 2011)

André Richard, inf. aux. (3 juin 2011)

Chaudière-Appalaches

Louise Quirion, inf. aux. (3 juin 2011)

Mauricie

Johanne Vincent, inf. aux. (3 juin 2011)

Estrie

Amélie Drolet, inf. aux. (23 octobre 2013)

Montérégie

Carmelle Champagne-Chagnon, inf. aux. (14 juin 2013)

Katia Goudreau, inf. aux. (14 juin 2013)

Christiane Pineault, inf. aux. (14 juin 2013)

Montréal et Laval

Josée Marineau, inf. aux. (14 juin 2013)

Martine Plante, inf. aux. (14 juin 2013)

Lyne Tétreault, inf. aux. (14 juin 2013)

Lise Therrien, inf. aux. (14 juin 2013)

Claire Thouin, inf. aux. (14 juin 2013)

Laurentides et Lanaudière

Ronald Beaudet, inf. aux. (14 juin 2013)

Outaouais

Lyne Plante, inf. aux. (14 juin 2013)

Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec

Josée Goulet, inf. aux. (14 juin 2013)

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS

Robert Dufresne (3 juin 2011)

Jeanne Duhaime (3 juin 2011)

Denise Dubois (8 octobre 2013)

Raymond Proulx (3 juin 2011)

Secrétaire

Andrée Bertrand

NOMBRE DE RÉUNIONS

Le conseil d'administration a tenu six réunions régulières et n'a tenu aucune réunion extraordinaire au cours de l'année 2014-2015.

PRINCIPALES RÉOLUTIONS

Le conseil d'administration a :

- adopté le rapport annuel 2013-2014 ;
- adopté le plan stratégique et le plan d'action 2014-2015 ;
- adopté le calendrier des réunions du conseil d'administration 2015-2016 ;
- adopté le programme de surveillance générale de l'exercice de la profession 2015-2016 ;
- adopté les états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 mars 2014 ;
- adopté les prévisions budgétaires pour les exercices 2015-2016 et 2016-2017 ;
- adopté diverses recommandations présentées par le comité des finances ;
- résolu d'affecter la somme de 1 000 000 \$ provenant des excédents budgétaires de l'exercice 2013-2014 à l'élaboration de l'examen professionnel ;
- procédé à l'embauche de Chantal Bélanger à titre de syndique adjointe et Stéphanie Fortier à titre d'inspectrice au Service de l'inspection professionnelle ;
- nommé Vicky Boilard à titre de membre du comité d'inspection professionnelle pour un mandat se terminant en décembre 2016 ;
- adopté une résolution pour la création d'un nouveau poste d'avocat au Service juridique ;
- adopté les conditions salariales du personnel cadre pour 2015 et 2016 ;



- adopté le nouveau *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec* ;
- adopté le nouveau *Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par des personnes autres que des infirmières et des infirmiers auxiliaires* ;
- adopté le *Règlement modifiant le Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec* ;
- adopté le *Règlement modifiant le Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec* ;
- approuvé l'*Entente OIIQ-OIIAQ sur la nature des actes pouvant être posés par les infirmières auxiliaires dans un service d'hémodialyse* ;
- approuvé l'*Entente OIIQ-OIIAQ sur le partage d'activités professionnelles dans le cadre du Programme québécois de dépistage de la surdité chez les nouveau-nés* ;
- autorisé la signature d'ententes avec la firme Softinov et la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin, pour la mise en place et la conception des *Guides de préparation à l'examen professionnel* et des capsules de récupération.
- fixé provisoirement les frais d'inscription à l'examen professionnel ;
- résolu de signer des ententes avec les firmes SVI et Cosotech permettant l'inscription par les membres de leurs activités de formation continue ;
- résolu de reconnaître 2 heures de formation pour chacune des capsules de

formation asynchrone, et ce, à compter de la période de référence 2015-2017 ;

- adopté, pour l'année financière 2015-2016, un budget de formation de 300 000 \$ pour la thérapie intraveineuse, et ce, conditionnellement à l'intérêt démontré par les établissements à se conformer aux conditions de l'OIIAQ et à participer au financement du programme de formation ;
- approuvé un budget pour réaliser un travail de recherche et d'analyse sur la profession d'infirmière auxiliaire ;
- décidé de ne pas avoir accès à la traduction simultanée lors de l'assemblée générale annuelle ;
- résolu de reporter à l'année financière 2016-2017 l'exigence de payer la cotisation en un seul versement.

ÉLECTIONS AUX DIFFÉRENTS COMITÉS DE L'ORDRE

Le conseil d'administration a nommé Serge St-Germain à titre de membre du conseil de discipline, et ce, pour une période de trois ans.

Le conseil d'administration a renouvelé le mandat de :

- Christine Rivard et Hélène Laprès à titre de membres du comité d'orientation de la revue pour une période de deux ans ;
- Johanne Séguin à titre de présidente du comité d'inspection professionnelle pour un mandat de trois ans, Sylvie Pépin à titre de vice-présidente du comité, et de Christian Gélinas et Josée Provost à titre de membres du comité pour un mandat de deux ans ;
- Julie Thouin, Laura Gariépy, Alain Sanfaçon, Serge Marquis et Robert Dufresne, administrateur nommé, à titre

de membres du comité de révision des plaintes. Robert Dufresne agira à titre de président du comité ;

- Suzie Hudon et Micheline Busque à titre de membres du comité d'étude des équivalences, et ce, pour une période de deux ans.

DONS

Grâce à une entente de partenariat avec La Capitale Assurances générales, l'Ordre remet chaque année, sous forme de dons, les sommes qui lui sont versées en ristournes.

Cette année, le conseil d'administration a autorisé un don de 10 000 \$ à la Fondation Gilles Kègle, qui vient en aide aux personnes seules et démunies.

Une somme de 1 100 \$ a également été versée à chacun des organismes suivants :

- › La rue des Femmes, Montréal ;
- › Le Phare, Saint-Hyacinthe et régions ;
- › Le Centre d'action bénévole de Montréal ;
- › Villa Ignatia, Lac-Saint-Charles ;
- › Société canadienne de la sclérose en plaques ;
- › Mirépi, Maison d'hébergement, Saint-Raymond ;
- › Maison Catherine de Longpré, Saint-Georges ;
- › Au Jardin de MesAnge, Alma ;
- › Maison Jeunes-Est, Sherbrooke ;
- › Maison de la source Gabriel, Val-d'Or ;
- › Maison Mathieu-Froment-Savoie, Gatineau ;
- › Société canadienne du cancer – Relais pour la vie Pointe-de-l'Île, Équipe Étoile, Montréal ;
- › Société canadienne du cancer – Relais pour la vie, Équipe Fleuricard, Trois-Rivières ;

- › Centrespoir Charlesbourg inc., Québec ;
- › Grenier populaire, Saint-Eustache ;
- › Maison Marie-Pagé, Victoriaville ;
- › Maison Au Diapason, Bromont ;
- › Moisson Rive-Sud, Boucherville ;
- › Maison Marie-Élisabeth, Rimouski ;
- › Club des petits déjeuners de Montréal-Laval.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée générale de l'Ordre pour l'année 2014 s'est tenue à Lévis le 12 juin 2014.

COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif s'occupe de l'administration courante des affaires de l'Ordre et peut exercer tous les pouvoirs que le conseil d'administration lui délègue.

MEMBRES

Régis Paradis, inf. aux.

Président

Lise Therrien, inf. aux.

Vice-présidente

Martine Plante, inf. aux.

Administratrice et trésorière (depuis le 12 juin 2014)

Christiane Pineault, inf. aux.

Administratrice (depuis le 12 juin 2014)

Raymond Proulx

Administrateur nommé

Johanne Vincent, inf. aux.

Administratrice et trésorière (jusqu'au 12 juin 2014)

André Richard, inf. aux.

Administrateur (jusqu'au 12 juin 2014)

Andrée Bertrand

Secrétaire

ACTIVITÉS

Le comité exécutif a tenu dix réunions régulières et sept réunions extraordinaires au cours de l'année.

Conformément au *Code des professions* et aux règlements de l'Ordre, le comité exécutif s'est acquitté des tâches et des responsabilités suivantes :

Délivrance de permis et inscription au tableau

Le comité a notamment :

- autorisé la délivrance d'un permis à 2 279 nouvelles diplômées ;
- autorisé la délivrance d'un permis à 211 personnes à la suite de demandes d'équivalence de formation (200) et à 11 personnes en vertu de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) ;
- accordé un permis régulier à 40 personnes détenant un permis temporaire délivré en vertu de la *Charte de la langue française* ;
- réinscrit 1 461 personnes au tableau ;
- reconnu, en totalité ou en partie, 433 demandes d'équivalence de la formation ;
- refusé 13 demandes d'équivalence de la formation ne répondant pas aux exigences prévues par les règlements de l'Ordre ;
- procédé à la radiation de 2 656 personnes ne s'étant pas inscrites au tableau au 1^{er} avril 2014 et de 216 en cours d'année pour différents motifs ;
- suspendu le droit d'exercice de trois membres, jusqu'à ce qu'ils se soient conformés à l'obligation de suivre et de réussir une formation d'une durée de 570 heures ;

- suspendu le droit d'exercice de deux membres, jusqu'à ce qu'ils se soient conformés à l'obligation de suivre et de réussir une formation en pharmacologie d'une durée de 45 heures ;
- mandaté le Service de la formation et des équivalences pour revoir l'ensemble du processus et des moyens d'évaluation des compétences des candidates hors Québec dans le but de formuler une recommandation en tenant compte de la situation particulière de chaque candidate, tout en prenant en considération la mise en place, en 2016, d'une condition supplémentaire, soit la réussite d'un examen professionnel.

Aspects financiers et administratifs

Le comité a :

- procédé à l'étude et à l'adoption des rapports financiers périodiques ;
- autorisé le développement de nouveaux programmes pour faciliter les opérations du système informatique et l'achat de nouveaux équipements ;
- adopté le calendrier 2015-2016 des réunions du comité exécutif ;
- approuvé la location de nouveaux locaux au 600, rue Sherbrooke Est, Montréal ;
- accepté la soumission de la firme Indico pour l'élaboration de la page Facebook.



BUREAU DU SYNDIC

Le syndic et la syndique adjointe sont nommés par le conseil d'administration parmi les membres de l'Ordre. Le syndic a pour mandat de remplir les devoirs et obligations prévus par le *Code des professions*. Sur demande ou de sa propre initiative, il fait enquête sur les infractions au *Code des professions*, aux lois particulières, au *Code de déontologie* et aux règlements, et il détermine s'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline.



Manon Salvas, François Brady, inf. aux. et Chantal Bélanger, inf. aux.

DISCIPLINE

Demandes d'enquête : **100**

Plaintes déposées devant le conseil de discipline : **23**

Décisions du Bureau du syndic de ne pas porter plainte : **64**

Demandes d'enquête transmises au comité d'inspection professionnelle : **3**

Rapports de conciliation (*Code des professions*, art. 123.6) : **10**

Dossiers reçus pendant l'année et demeurant ouverts à la fin de l'année : **41**

USURPATION DU TITRE ET EXERCICE ILLÉGAL

Infractions relatives à l'usurpation du titre

Demandes d'enquête, signalements et suivi de dossiers : **5**

Poursuite pénale : **aucune**

Infractions relatives à l'exercice illégal

Demandes d'enquête, signalements et suivi de dossiers : **5**

Poursuite pénale : **aucune**

ÉTAT DE SANTÉ

Aucun dossier concernant l'état de santé d'un membre n'a été traité durant l'année.

CONCILIATION ET ARBITRAGE D'HONORAIRES PROFESSIONNELS

Aucune demande n'a été déposée durant l'année. Conséquemment, le comité exécutif n'a pas été dans l'obligation de former un conseil d'arbitrage ou de désigner un arbitre pour entendre un différend portant sur un compte d'honoraires professionnels.

CONSEIL DE DISCIPLINE

Le conseil reçoit et entend toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du *Code de déontologie*, du *Code des professions* ou des règlements adoptés conformément audit Code.

PRÉSIDENT

M^e Delpha Bélanger, avocat

MEMBRES

Yvan Lachance, inf. aux.

Lucie Lepage, inf. aux.

Marie-Isabelle Marchand, inf. aux.

Nicole Poulin, inf. aux.

Michel Renaud, inf. aux.
(jusqu'en avril 2014)

Micheline Trudeau, inf. aux.

Serge St-Germain, inf. aux.
(depuis décembre 2014)

SECRÉTAIRE

M^e France Joseph, avocate

GREFFIÈRE

Manon Joseph

ACTIVITÉS DU CONSEIL

Le conseil de discipline a tenu 14 journées d'audience au cours de l'année. Ainsi, 23 plaintes ont été déposées au conseil de discipline, 12 par le syndic et 11 par la syndique adjointe. Aucune plainte privée n'a été déposée.

NATURE DES PLAINTES DÉPOSÉES AU CONSEIL

Concernant les devoirs et obligations envers le patient

Articles du *Code de déontologie*

Art. 3.01.03 : 4 chefs

Le membre doit maintenir le plus haut degré de qualité dans les soins dispensés dans l'exercice de la profession.

Art. 3.01.05 : 4 chefs

Le membre doit coopérer en toute circonstance à la conservation de la vie, au soulagement de la souffrance, au traitement de la maladie et à la promotion de la santé.

Concernant les devoirs et obligations envers la profession

Articles du *Code de déontologie*

Art. 4.01.01 g) : 5 chefs

S'approprier des stupéfiants, des drogues contrôlées, des substances psychotropes incluant l'alcool, des fournitures de tout genre ou tout autre bien appartenant à son employeur ou à un patient.

Art. 4.01.01 I) : 4 chefs

Avoir un comportement ou poser un acte qui va à l'encontre de ce qui est généralement admis dans l'exercice de la profession.

Articles du *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires (c. 153.1)*

Article 3 : 1 chef

Le membre doit exercer sa profession selon les normes de pratique généralement reconnues. À cette fin, il doit mettre à jour ses connaissances et perfectionner ses aptitudes et habiletés.

Article 7 : 1 chef

Le membre doit viser au maintien de la vie, au soulagement de la souffrance, au traitement de la maladie et à la promotion de la santé.

Article 8 : 6 chefs

Le membre doit entretenir une relation de confiance et de respect mutuel avec le patient. À cette fin, il doit notamment adopter une approche personnalisée respectant les valeurs et les convictions du patient.

Article 13 : 3 chefs

Le membre doit prodiguer les soins et les traitements à un patient avec diligence. Il doit notamment :

1. intervenir promptement auprès du patient lorsque son état de santé l'exige ;
2. assurer la surveillance requise par l'état de santé du patient ;
3. prendre les moyens raisonnables pour assurer la continuité des soins et des traitements.

Article 14 : 3 chefs

Le membre doit être diligent lors de l'administration d'un médicament ou d'une substance.

À cette fin, il doit notamment avoir une connaissance suffisante du médicament ou de la substance et respecter les principes et méthodes concernant son administration.

Article 16 : 3 chefs

Le membre ne doit pas s'approprier des médicaments, des préparations narcotiques ou anesthésiques ou d'autres biens ou substances, notamment des stupéfiants, appartenant à son employeur ou à une personne avec laquelle il est en rapport dans l'exercice de sa profession.

Article 17 : 4 chefs

Le membre ne doit pas, au regard du dossier d'un patient ou de tout rapport, registre, dossier de recherche ou autre document lié à la profession :

1. les falsifier, notamment en y altérant des notes déjà inscrites ou en y insérant des notes sous une fausse signature ;
2. fabriquer de faux dossiers, rapports, registres ou documents ;
3. inscrire de fausses informations ;
4. omettre d'y inscrire les informations nécessaires.

Article 19 : 2 chefs

Le membre doit sauvegarder en tout temps son indépendance professionnelle et éviter de se placer dans une situation où il est susceptible d'être en conflit d'intérêts. Le membre est notamment dans une situation de conflit d'intérêts :

1. lorsque les intérêts en présence sont tels qu'il peut être porté à préférer ses intérêts à ceux d'un patient, ou que son jugement et sa loyauté envers celui-ci peuvent en être altérés ;
2. lorsqu'il reçoit, en plus de la rémunération à laquelle il a droit dans l'exercice de sa profession, une ristourne, une commission ou un autre avantage, à l'exception d'un remerciement d'usage ou d'un cadeau de valeur modeste ;

3. lorsque, dans l'exercice de sa profession, il verse, offre de verser ou s'engage à verser une ristourne, une commission ou un autre avantage, à l'exception d'un remerciement d'usage ou d'un cadeau de valeur modeste.

Article 46 : 2 chefs

Pendant la durée de la relation professionnelle, le membre ne peut établir de liens d'amitié susceptibles de compromettre la qualité de ses services professionnels, ni de liens amoureux ou sexuels avec un patient.

Pour déterminer la durée de la relation professionnelle, le membre doit notamment tenir compte de la vulnérabilité du patient, de son problème de santé, de la durée de l'épisode de soins et de la probabilité d'avoir à redonner des soins à ce patient.

Article 68 : 1 chef

Le membre doit collaborer et répondre dans les plus brefs délais à toute demande ou correspondance provenant du secrétaire de l'Ordre, d'un syndic de l'Ordre, d'un expert que ce dernier s'est adjoint, ainsi que d'un membre, d'un expert ou d'un inspecteur du comité d'inspection professionnelle.

Article 71 : 1 chef

Le membre ne doit pas, à l'égard d'une personne avec qui il est en rapport dans l'exercice de sa profession, notamment un autre membre ou un membre d'un autre ordre professionnel, abuser de sa confiance, l'induire volontairement en erreur, surprendre sa bonne foi ou utiliser des procédés déloyaux.

Article 72 : 2 chefs

Le membre doit respecter tout engagement qu'il a conclu avec l'Ordre

Articles du Code des professions**Art. 59.1 : 1 chef**

Constitue un acte dérogatoire à la dignité de sa profession le fait pour un professionnel, pendant la durée de la relation professionnelle qui s'établit avec la personne à qui il fournit des services, d'abuser de cette relation pour avoir avec elle des relations sexuelles, de poser des gestes abusifs à caractère sexuel ou de tenir des propos abusifs à caractère sexuel.

Art. 59.2 : 1 chef

Nul professionnel ne peut poser un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de sa profession ou à la discipline des membres de l'ordre, ni exercer une profession, un métier, une industrie, un commerce, une charge ou une fonction qui est incompatible avec l'honneur, la dignité ou l'exercice de sa profession.

Art. 149.1 : 2 chefs

Un syndic peut saisir le conseil de discipline, par voie de plainte :

1. de toute décision d'un tribunal canadien déclarant un professionnel coupable d'une infraction criminelle ;
2. de toute décision rendue au Québec le déclarant coupable d'une infraction visée à l'article 188 ou d'une infraction à une disposition d'une loi du Québec ou d'une loi fédérale ;
3. de toute décision rendue hors Québec le déclarant coupable d'une infraction qui, si elle avait été commise au Québec, aurait pu faire l'objet d'une poursuite pénale en vertu de l'article 188 ou d'une poursuite pénale en vertu d'une disposition d'une loi du Québec ou d'une loi fédérale.

La décision visée au premier alinéa doit, de l'avis du syndic, avoir un lien avec l'exercice de la profession.

Une copie dûment certifiée de la décision judiciaire fait preuve devant le conseil de discipline de la perpétration de l'infraction et, le cas échéant, des faits qui y sont rapportés. Le conseil de discipline prononce alors contre le professionnel, s'il le juge à propos, une ou plusieurs des sanctions prévues à l'article 156.

Décision rejetant ou autorisant le retrait d'une plainte

Aucune décision du conseil de discipline rejetant ou autorisant le retrait d'une plainte n'a été rendue au cours de l'année.

Décision acquittant la partie intimée

Aucune décision du conseil de discipline acquittant l'intimée n'a été rendue au cours de l'année.

Décision acquittant la partie intimée sur certains chefs

Aucune décision du conseil de discipline acquittant l'intimée sur certains chefs n'a été rendue au cours de l'année.

Nombre de recommandations faites par le conseil de discipline au conseil d'administration

Aucune décision du conseil de discipline formulant une recommandation au conseil d'administration n'a été rendue au cours de l'année.

Nombre et nature des décisions du conseil rendues au cours de l'année, déclarant la partie intimée coupable : 1 décision

Nombre de chefs **Code de déontologie/Code des professions**
(lorsqu'indiqué)

4 chefs Art. 4.01.01 g) Cette décision n'a pas été rendue dans le délai prévu à l'article 154.1 du *Code des professions*.

Nombre et nature des décisions du conseil rendues au cours de l'année, imposant une sanction : 1 décision

Nombre de chefs **Code de déontologie/Code des professions**
(lorsqu'indiqué)

Sanctions

1 chef Art. 59.1, *Code des professions* Radiation temporaire de 6 mois et amende de 1 000 \$. Sans frais ni déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais de la partie plaignante.
Cette décision n'a pas été rendue dans le délai prévu à l'article 154.1 du *Code des professions*.

Nombre et nature des décisions du conseil rendues au cours de l'année déclarant la partie intimée coupable et imposant une sanction : 21 décisions

Nombre de chefs **Code de déontologie/Code des professions**
(lorsqu'indiqué)

Sanctions

4 chefs	Art. 19 (chef n° 1) Art. 13 (chef n° 2)	Art. 17 (chef n° 3) Art. 7 et 14 (chef n° 4)	Radiation temporaire de 3 mois pour les chefs n°s 1 et 4, de 2 mois pour le chef n° 2 et d'un mois pour le chef n° 3, lesdites périodes de radiation devant être purgées concurremment. Sans frais ni déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais de la partie plaignante.
2 chefs	Art. 14 (chef n° 1) Art. 17 (chef n° 2)		Radiation temporaire de 3 mois pour le chef n° 1 et de 2 mois pour le chef n° 2, lesdites périodes de radiation devant être purgées concurremment. Sans frais ni déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais de la partie plaignante.
1 chef	Art. 71		Radiation temporaire d'un mois. Sans frais ni déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais de la partie plaignante.
1 chef	Art. 19 (chef n° 1) Art. 72 (chef n° 2)		Radiation temporaire de 2 mois pour le chef n° 1 et d'un mois pour le chef n° 2, lesdites périodes de radiation devant être purgées concurremment. Sans frais ni déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais de la partie plaignante.
6 chefs	Art. 8 (chef n° 1) Art. 8 (chef n° 2) Art. 8 (chef n° 3)	Art. 8 (chef n° 4) Art. 8 (chef n° 5) Art. 17 (chef n° 6)	Radiation temporaire de 2 mois pour le chef n°s 1 et 2, de 4 mois pour le chef n° 3, de 3 mois pour les chefs n°s 4 et 6 et de 5 mois pour le chef n° 5, lesdites périodes de radiation devant être purgées concurremment. Sans frais ni déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais de la partie plaignante.
3 chefs	Art. 17 (chef n° 1) Art. 13 (chef n° 2) Art. 3 (chef n° 3)		Radiation temporaire d'un mois pour le chef 1, de 2 mois pour le chef n° 2 et de 3 mois pour le chef n° 3, lesdites périodes de radiation devant être purgées concurremment. Sans frais ni déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais de la partie plaignante.
2 chefs	Art. 16 (chef no 1) Art. 59.2, <i>Code des professions</i> (chef n° 2)		Radiation temporaire de 4 mois pour le chef n° 1 et 2 mois pour le chef n° 2, lesdites périodes de radiation devant être purgées concurremment. Sans frais ni déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais de la partie plaignante.
1 chef	Art. 16		Radiation temporaire de 2 mois. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais de la partie plaignante.
2 chefs	Art. 46 (chef 1) Art. 46 (chef 2)		Radiation temporaire de 24 mois pour le chef n° 1 et de 6 mois pour le chef n° 2, lesdites périodes de radiation devant être purgées concurremment. Sans frais ni déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais de la partie plaignante.
1 chef	Art.16		Radiation temporaire de 6 mois. Sans frais ni déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais de la partie plaignante.

3 chefs	Art. 4.01. 01 g) (chef n° 1) Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) (chef n° 2) Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) (Chef n° 3)	Radiation temporaire de 6 mois pour le chef n° 1 et de 3 semaines pour les chefs n°s 2 et 3, lesdites périodes de radiation devant être purgées concurremment. Sans frais ni déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais de la partie plaignante.
1 chef	Art. 149.1, <i>Code des professions</i>	Radiation temporaire de 2 semaines. Sans frais ni déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais de la partie plaignante.
1 chef	Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l)	Réprimande. Sans frais ni déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais de la partie plaignante.
1 chef	Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l)	Radiation temporaire de 3 mois. Sans frais ni déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais de la partie plaignante.
2 chefs	Art. 71 (chef n° 1) Art. 68 (chef n° 2)	Radiation temporaire d'un mois pour le chef n° 1 et de 3 mois pour le chef n° 2, lesdites périodes de radiation devant être purgées concurremment. Sans frais ni déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais de la partie plaignante.
1 chef	Art. 14	Radiation temporaire d'un mois. Sans frais ni déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais de la partie plaignante.
1 chef	Art. 13	Radiation temporaire de 4 mois. Sans frais ni déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais de la partie plaignante.
1 chef	Art. 149. 1 du <i>Code des professions</i>	Radiation temporaire de 12 mois. Sans frais ni déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais de la partie plaignante.
15 chefs	Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) (chef n° 1) Art. 4.01.01 c) (chef n° 2) Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) (chef n° 3) Art. 4.01.01 c) (chef n° 4) Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) (chef n° 5) Art. 4.01.01 c) (chef n° 6) Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) (chef n° 7) Art. 4.01.01 c) (chef n° 8) Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) (chef n° 9) Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) (chef n° 10) Art. 4.01.01 c) (chef n° 11) Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) (chef n° 12) Art. 4.01.01 c) (chef n° 13) Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) (chef n° 14) Art. 4.01.01 c) (chef n° 15)	Radiation temporaire d'une semaine pour les chefs n°s 1, 10 et 12, de 2 semaines pour les chefs n°s 2, 4, 6, 8, 11, 13 et 15 et d'un mois pour les chefs n°s 3, 5, 7, 9 et 14, lesdites périodes de radiation devant être purgées concurremment. Sans frais ni déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais de la partie plaignante.
1 chef	Art. 149. 1 du <i>Code des professions</i>	Radiation temporaire de 3 mois. Sans frais ni déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais de la partie plaignante.
1 chef	Art. 13	Radiation temporaire de 3 mois. Sans frais ni déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais de la partie plaignante.

Décisions rendues dans le délai prévu à l'article 154.1 du Code des professions : 10

Dossiers en attente d'audition et/ou en délibéré

À la fin de l'exercice financier, 5 plaintes déposées au cours dudit exercice n'avaient pas encore été entendues par le conseil de discipline.

Il y avait également un dossier en délibéré suite à une audience tenue pendant le présent exercice et 23 dossiers en délibéré suite à des audiences tenues durant les exercices financiers précédents.

Appel au Tribunal des professions

Trois juges siègent au Tribunal des professions. Le plaignant ou l'intimée peut, de plein droit, porter en appel devant ce tribunal des décisions finales rendues par le conseil de discipline.

Une décision du Tribunal des professions a été rendue au cours de l'année accueillant l'appel interjeté par la partie intimée au cours d'un exercice financier précédent. Dans ce dossier, l'appel a été accueilli en partie, la période de radiation imposée à la partie intimée a été réduite de 2 mois à un mois.





COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le comité d'inspection professionnelle a pour mandat de surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre en se basant notamment sur les *Indicateurs de la compétence de l'infirmière et infirmier auxiliaire*.

Pour réaliser son mandat de surveillance générale de l'exercice de la profession, le comité détermine un programme de visites des établissements de santé préalablement approuvé par le conseil d'administration. Lorsque requis, il procède à une inspection sur la compétence professionnelle d'un membre, conformément au *Code des professions* et au *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'OIIAQ*.

PRÉSIDENTE

Johanne Séguin, inf. aux.

VICE-PRÉSIDENTE

Sylvie Pépin, inf. aux.

MEMBRES

Christian Gélinas, inf. aux.

Yannick Bernier, inf. aux.

(jusqu'en novembre 2014)

Josée Provost, inf. aux.

SECRÉTAIRE

Julie St-Germain, inf. aux.

INSPECTEURS

Julie St-Germain, inf. aux.

Stéphanie Fortier, inf. aux.

Michèle Dion, inf. aux.

Karine Chapleau, inf. aux.

A aussi assisté aux réunions du comité

Nicole Bélanger, secrétaire de direction au Service de l'inspection professionnelle

Réunions

Le comité a tenu cinq réunions au cours desquelles il a assuré le suivi des dossiers de visites de surveillance générale et d'inspections portant sur la compétence professionnelle des membres.

Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession

Le comité a effectué toutes les visites prévues à son programme de surveillance générale 2014-2015 et a réalisé deux autres visites, et ce, à la demande du Bureau du syndic.

Les visites de surveillance générale effectuées dans les CSSS et dans les établissements privés ont permis de joindre 2 089 infirmières auxiliaires réparties dans 21 établissements du Québec.

Régions administratives	Établissements	N ^{bre} de membres
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	CSSS de La Haute-Gaspésie	45
Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord	CSSS Domaine-du-Roy	113
Capitale-Nationale	Centre hospitalier universitaire de Québec (CHUQ) CHSLD Côté Jardins	596 41
Chaudière-Appalaches	CSSS Alphonse-Desjardins	357
Mauricie	CSSS du Haut-Saint-Maurice Résidence 600 Bousquet	37 5
Montréal	CSSS du Haut-Saint-Laurent Résidences Soleil Manoir Sainte-Julie Villa Rive-Sud de Longueuil CHSLD Vigî Brossard CHSLD Vigî Montérégie	55 8 5 13 17
Centre-du-Québec	CSSS d'Arthabaska-et-de-l'Érable	232
Montréal et Laval	CSSS de la Pointe-de-l'Île Boisé Notre-Dame	131 17
Laurentides et Lanaudière	CSSS du Lac-des-Deux-Montagnes Manoir Saint-Jérôme CHSLD de la Côte Boisée	251 4 30
Outaouais	Domaine Boisé Inc.	3
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	CSSS des Aurores-Boréales CSSS du Témiscamingue	94 35

Nombre de rapports de vérification du comité

Le comité a préparé 17 rapports d'inspection à la suite de visites de surveillance générale. Puisqu'aucun formulaire ni questionnaire n'a été transmis, aucun rapport n'a été produit à cet égard.

Synthèse des recommandations du comité

Les recommandations formulées au cours de cet exercice ont porté essentiellement sur les aspects suivants :

- le respect des méthodes de soins ainsi que des mesures de prévention et de contrôle des infections ;
- la rédaction des notes d'observation ;
- l'autonomie professionnelle ; et
- le respect du *Code de déontologie*.

Au cours de l'année qui suit le dépôt du rapport de la visite de surveillance générale, le comité assure le suivi, en collaboration avec la Direction des soins infirmiers et le comité des infirmières et infirmiers auxiliaires de l'établissement, s'il y a lieu, qui ont la responsabilité de proposer les correctifs requis en produisant un plan d'amélioration de la qualité.

Visites de contrôle

À la demande du Protecteur du citoyen du Québec et à la suite d'une visite de surveillance générale réalisée au cours de l'exercice financier précédent, une visite de contrôle a été faite par le comité auprès de la résidence Les Jardins Intérieurs de Saint-Lambert.

Inspections portant sur la compétence professionnelle d'un membre

Le comité a assuré le suivi de 8 dossiers de l'exercice précédent et a analysé 11 demandes d'inspection portant sur la compétence professionnelle d'un membre :

Nombre de membres dont la demande est en cours de traitement	8
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une inspection portant sur sa compétence	12
Nombre de rapports d'inspection produits par le comité	8
Nombre de dossiers dont le processus d'inspection portant sur la compétence a été suspendu	4
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au Bureau du syndic, en application du 5 ^e alinéa de l'article 112 du <i>Code des professions</i>	2

Portrait et relevé des recommandations présentées au comité exécutif

Recommandations	Sans limitation ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles
Obligation de compléter un stage	—	—	—
Obligation de compléter un cours de perfectionnement	1	—	1
Obligation de compléter un stage et un cours de perfectionnement	—	—	4

Dans un dossier, le comité a recommandé au comité exécutif d'obliger un membre à suivre, avec succès, le programme de formation initiale *Santé, assistance et soins infirmiers (5325)* d'une durée de 1 800 heures et de suspendre son droit d'exercer des activités professionnelles.

Décisions du comité exécutif

Nombre de décisions approuvant les recommandations du comité d'inspection professionnelle	6
Nombre de décisions rejetant les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0

Le comité exécutif a pris acte de la décision d'un membre demandant à l'Ordre de ne plus être inscrit au tableau et de renoncer définitivement, à l'avenir, à s'y inscrire.

Autres activités

- Identification des besoins de formation des membres dans le cadre des visites de surveillance générale ;
- Réflexion sur la révision des *Indicateurs de la compétence* ;
- Participation à la mise à jour des politiques et directives de l'inspection professionnelle ;
- Réception des demandes d'inspection provenant du syndic, du public, des établissements de santé et du commissaire aux plaintes ;
- Participation à l'élaboration et à l'adoption du programme de visites de surveillance générale 2015-2016 ;
- Collaboration au recrutement d'un membre du comité ;
- Participation à une formation organisée par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ).

COMITÉ DES FINANCES

Le comité des finances doit s'assurer de la justification des revenus et des dépenses de l'Ordre en conformité avec les politiques établies, du suivi de ces politiques et de l'analyse des prévisions budgétaires. Le comité fait rapport au conseil d'administration, au moins une fois l'an, des constatations de son analyse de vérification, puis lui fait des recommandations, si nécessaire.

MEMBRES

Pierre Martin, inf. aux., administrateur, président du comité (depuis juin 2014)

Diane Blanchard, inf. aux., administratrice

Carmelle Champagne Chagnon, inf. aux., administratrice, secrétaire du comité

Johanne Vincent, inf. aux., administratrice, trésorière, personne-ressource (jusqu'à juin 2014)

Martine Plante, inf. aux., administratrice et présidente (jusqu'à juin 2014), trésorière et personne-ressource (depuis juin 2014)

Régis Paradis, inf. aux., président-directeur général, personne-ressource

ACTIVITÉS

Le comité a tenu deux rencontres au cours de l'année.

Il a procédé à l'analyse des entrées de fonds (liste de dépôts, relevés bancaires, etc.) et des sorties de fonds (allocations de dépenses, contrats locatifs, cartes de crédit et honoraires professionnels). L'ensemble des pièces examinées est apparu conforme aux politiques en vigueur. Les états financiers mensuels et le fonds de ristournes du programme d'assurance responsabilité professionnelle ont fait l'objet d'une analyse complète, laquelle s'est avérée très satisfaisante.

Le comité a revu certaines politiques à incidence financière et a émis des recommandations au conseil d'administration lorsque nécessaire.

En collaboration avec la direction générale, le comité a procédé à l'étude des prévisions budgétaires pour l'année 2015-2016 et les a présentées au conseil d'administration.

COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

ACTIVITÉS

Une demande a été reçue au cours de l'année et une autre au cours de l'exercice financier précédent. Celles-ci ont été examinées et deux décisions ont été rendues par le comité au cours de l'année, confirmant la décision du syndic de ne pas porter plainte.

Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, le comité de révision des plaintes a pour mandat de donner, à toute personne qui le requiert et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du syndic de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le conseil de discipline.

MEMBRES

Robert Dufresne, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec, président du comité

Laura Gariépy, inf. aux.

Serge Marquis, inf. aux.

Julie Thouin, inf. aux.

Alain Sansfaçon, inf. aux.

France Joseph, avocate et secrétaire

COMITÉ DE LA FORMATION

Le comité de la formation a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement secondaire et du MEESR, les questions relatives à la qualité de la formation des infirmières auxiliaires.

MEMBRES

Régis Paradis, inf. aux.,
président-directeur général

Ronald Beaudet, inf. aux., administrateur

Karel Dufour, Direction de la formation professionnelle du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (depuis le 8 octobre 2014)

Luce Quevillon, directrice adjointe au Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier et représentante de la Fédération des commissions scolaires du Québec

Véronique Marin, Director, Continuing Education at Lester B. Pearson School Board et représentante de l'Association québécoise des commissions scolaires (depuis octobre 2014).

Ont également assisté aux réunions du comité

Nadia Colella, directrice du Service de la formation et des équivalences

Nicole Vachon, secrétaire de direction du Service de la formation et des équivalences et secrétaire du comité.

Le comité a pour fonctions de :

- revoir chaque année, à la lumière de l'évolution des connaissances et de la pratique, notamment eu égard à la protection du public, la situation relative à la qualité de la formation et, le cas échéant, faire rapport de ses constatations au conseil d'administration ; et
- donner son avis au conseil d'administration, en regard de la qualité de la formation, sur les projets comportant la révision ou l'élaboration des objectifs ou des normes d'équivalence de diplôme ou de la formation, et sur les moyens pouvant la favoriser, notamment en proposant des solutions aux problèmes constatés.

ACTIVITÉS

Le comité a tenu deux réunions au cours de l'année. Il a examiné les sujets suivants ou donné des avis portant sur ceux-ci :

- le portrait des écoles publiques et privées 2014-2015 ;
- les exigences prévues par la *Charte de la langue française* ainsi que les dispositions concernant l'examen de français de l'Office québécois de la langue française (OQLF) ;
- l'accès aux milieux de stage ;
- l'avenir de la formation initiale des infirmières auxiliaires ;
- les conditions d'admission à l'Ordre et au programme SASI ;
- le *Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire* concernant la contribution de l'infirmière auxiliaire à la thérapie intraveineuse ainsi que l'assistance ventilatoire ;
- le *Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec* ;
- le *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'OIIAQ* ;
- la formation d'appoint ;
- la révision des examens de l'Ordre pour les dossiers de reconnaissance d'équivalence ;
- les outils d'évaluation pour la formation d'appoint ;
- le programme de formation à l'intention des infirmières auxiliaires au bloc opératoire ;
- l'examen professionnel de l'Ordre ; et
- les différentes formations disponibles et diversifiées dans toutes les régions du Québec, soit la formation en ligne, les conférences régionales, les formations à distance (pharmacologie et diabète) ainsi que les formations offertes dans les centres de formation professionnelle.

COMITÉ DE RÉVISION DES DEMANDES D'ÉQUIVALENCE DES DIPLÔMES ET DE LA FORMATION

Formé conformément à l'article 86.0.1 du *Code des professions*, le comité de révision des demandes d'équivalence des diplômes et de la formation a pour mandat d'entendre et de réviser, le cas échéant, toute décision rendue par le comité exécutif ne reconnaissant qu'une équivalence de la formation partielle ou ne reconnaissant pas l'équivalence des diplômes ou l'équivalence de la formation.

MEMBRES

Hélène Alain, inf. aux., administratrice
Luc St-Laurent, inf. aux., administrateur
Jeanne Duhaime, administratrice nommée
Andrée Bertrand, secrétaire

ACTIVITÉS

Une demande de révision a été transmise au comité pendant l'année.

COMITÉ DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

Le comité de l'examen professionnel détermine et révisé, au besoin, le plan directeur de l'examen, incluant les paramètres de la table de spécifications, et définit les orientations pour le développement de son contenu. Il s'assure également de l'élaboration et de la correction de l'examen professionnel. De plus, il identifie les difficultés éprouvées par les candidates à chaque séance d'examen pouvant donner lieu à une rétroaction qualitative auprès des établissements d'enseignement. Enfin, il formule au conseil d'administration toute recommandation qu'il juge appropriée pour assurer une gestion optimale de l'examen professionnel.

ACTIVITÉS

Le comité a tenu 38 réunions, dont 28 réunions virtuelles, au cours de l'année. Les membres du comité ont validé les questions de l'examen, révisé les paramètres de la table des spécifications et rédigé le contenu des *Guides de préparation à l'examen professionnel*.

MEMBRES

Diane Lavers, inf. aux., directrice du Service de l'examen professionnel et de l'admission
Marie-Hélène Brousseau, inf. aux.
Nathalie Pelland, inf. aux.
Suzie Desjardins, inf. aux. (jusqu'au 24 avril 2014)
Jessica Dubois, inf. aux.

A aussi assisté aux réunions du comité

Nathalie Beaulieu, secrétaire de direction au Service de l'examen professionnel et de l'admission

COMITÉ D'ORIENTATION DE LA REVUE

Le comité d'orientation de la revue a pour mandat d'établir les orientations de la revue *Santé Québec* afin de refléter adéquatement la spécificité de la profession d'infirmière auxiliaire et de choisir du contenu répondant aux attentes des membres.

MEMBRES

Régis Paradis, inf. aux.,
président-directeur général

Anne Bélanger, inf. aux., administratrice

Hélène Laprés, inf. aux.

Christine Rivard, inf. aux.

Catherine-Dominique Nantel, directrice du
Service des communications

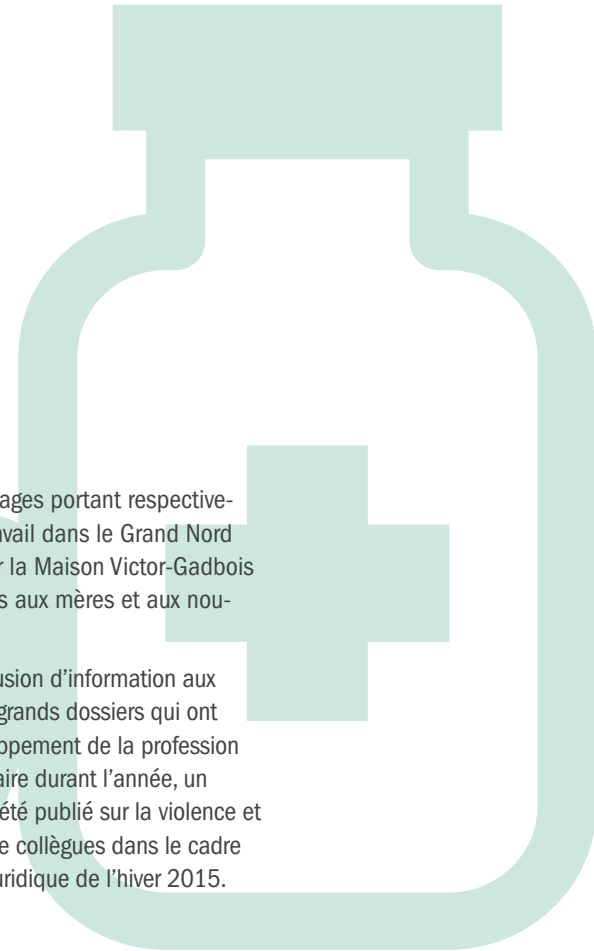
Anne-Laurie Martin, technicienne en
communication

ACTIVITÉS

Le comité a tenu deux réunions au cours desquelles il a approuvé la publication :

- du texte *L'obésité, un risque pour la santé*, incluant un questionnaire à remplir donnant droit à 1 heure de formation continue ;
- de trois chroniques financières de la Banque Nationale ;
- d'une chronique Pharmacologie intitulée *Médicaments et personnes âgées*, un sujet délicat ;
- de deux articles d'information clinique dédiés *aux techniques de préparation et d'injection d'insuline* ainsi qu'au TDAH.
- d'une chronique juridique portant sur le nouveau *Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec* ;
- de deux chroniques portant sur les stages en chirurgie et sur les soins à une clientèle diversifiée ; et
- de trois reportages portant respectivement sur le travail dans le Grand Nord québécois, sur la Maison Victor-Gadbois et sur les soins aux mères et aux nouveau-nés.

En plus de la diffusion d'information aux membres sur les grands dossiers qui ont marqué le développement de la profession d'infirmière auxiliaire durant l'année, un dossier spécial a été publié sur la violence et l'intimidation entre collègues dans le cadre de la chronique juridique de l'hiver 2015.



COMITÉ DU CONGRÈS

Le comité du congrès procède au choix du thème et des conférenciers du congrès, et participe à son organisation. Il détermine le récipiendaire du prix Charlotte-Tassé et en fait la recommandation au conseil d'administration.

MEMBRES

Régis Paradis, inf. aux.,
président-directeur général

Lyne Tétreault, inf. aux., administratrice

Christiane Pineault, inf. aux., administratrice

Louise Quirion, inf. aux., administratrice

Catherine-Dominique Nantel, directrice du
Service des communications

Anne-Laurie Martin, technicienne en
communication

ACTIVITÉS

Le comité a tenu deux réunions au cours desquelles il a :

- planifié le déroulement de l'événement;
- déterminé et recommandé au conseil d'administration la récipiendaire du prix Charlotte-Tassé 2014; et
- produit un bilan du congrès qui s'est tenu du 11 au 13 juin 2014 à Lévis, sous le thème *Mieux s'outiller pour mieux intervenir*.

COMITÉ AD HOC SUR LES MÉDIAS SOCIAUX

Le comité ad hoc sur les médias sociaux a pour mandat de suivre les étapes de la création de la page Facebook de l'Ordre. Il doit également formuler des recommandations à l'égard de la stratégie éditoriale et du déploiement de cette dernière. À cette fin, il se réunit selon les besoins.

MEMBRES

Régis Paradis, inf. aux.,
président-directeur général

Pierre Martin, inf. aux., administrateur

André Richard, inf. aux., administrateur

Jeanne Duhaime, administratrice nommée

Catherine-Dominique Nantel, directrice du
Service des communications

Anne-Laurie Martin, technicienne en
communication

ACTIVITÉS

Le comité a tenu une réunion au cours de laquelle il a :

- révisé la politique éditoriale ainsi que la politique d'utilisation;
- approuvé la stratégie de pré-lancement de la page; et
- pris connaissance des modalités du concours *Faire la différence* organisé à l'occasion du lancement de la page.

À la suite de cette rencontre, le comité a formulé des recommandations au conseil d'administration en lien avec la politique d'utilisation.

COMITÉ AD HOC SUR LA RÉVISION DU FONCTIONNEMENT DE L'ENVOI DU MATÉRIEL PROMOTIONNEL POUR LA JOURNÉE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES

Le comité ad hoc sur la Journée de l'infirmière auxiliaire a pour mandat d'analyser le fonctionnement actuel de cette journée et de proposer, s'il y a lieu, des modifications. Le comité doit faire rapport de ses activités au conseil d'administration.

MEMBRES

Amélie Drolet, inf. aux., administratrice

Josée Goulet, inf. aux., administratrice

Josée Marineau, inf. aux., administratrice

ACTIVITÉS

Le comité s'est réuni une fois au cours de l'année après avoir analysé la procédure concernant l'envoi du matériel promotionnel et l'aide financière. Il a formulé la recommandation suivante au conseil d'administration, soit de :

- faire parvenir le matériel promotionnel aux directions de soins infirmiers ;
- remettre le montant de l'aide financière à la présidente du comité d'infirmières et infirmiers auxiliaires (CIIA) ou à l'infirmière auxiliaire responsable de l'organisation de l'activité ;
- s'assurer que les administrateurs reçoivent le matériel promotionnel nécessaire à leurs activités de représentation, et ce, en quantité suffisante et déterminée préalablement par chacun des administrateurs ;
- revoir, après l'adoption du projet de loi n° 10 *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales*, la manière de soutenir les infirmières et infirmiers auxiliaires à l'occasion de la journée du 5 mai.

COMITÉ AD HOC SUR LE REHAUSSEMENT DE LA FORMATION ET LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

ACTIVITÉS

Le comité s'est réuni une fois au cours de laquelle il a donné son avis sur les objectifs des travaux de recherche et d'analyse ainsi que sur le questionnaire pour la cueillette d'information auprès des directions de soins infirmiers.

Le comité a pour mandat d'orienter et de faire le suivi des travaux de recherche et d'analyse qui devront, dans un premier temps, soutenir l'argumentaire qui sera présenté dans le cadre de l'analyse sectorielle prospective. Dans un second temps, le comité veillera à ce que les travaux permettent d'identifier les obstacles à l'intégration des infirmières auxiliaires dans les nouveaux milieux d'exercice, et ce, afin de recommander des pistes pour le développement professionnel des infirmières auxiliaires dans un réseau de la santé en transformation.

MEMBRES

André Richard, inf. aux., administrateur

Louise Quirion, inf. aux., administratrice

Amélie Drolet, inf. aux., administratrice

COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE RECONNAISSANCE D'ÉQUIVALENCE

Le comité a pour mandat de procéder à l'examen des demandes d'équivalence de diplôme et de la formation, en plus de formuler des recommandations au comité exécutif.

MEMBRES

Micheline Busque, inf. aux. et inf.

Suzie Hudon, inf.

Ont aussi assisté aux réunions du comité

Nadia Colella, inf. aux., directrice du Service de la formation et des équivalences

Laura Kristof, agente au Service de la formation et des équivalences

ACTIVITÉS

Le comité a tenu neuf réunions au cours de l'année et a analysé 470 dossiers¹ de demande de reconnaissance d'équivalence de diplôme ou de la formation.

Demandes de reconnaissance d'équivalence de diplôme

Demandes	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de l'année)	
Canada	19	19	-	-	-
Hors Canada	0	0	-	-	-

Nombre de candidates concernées par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec : 19

Demandes de reconnaissance d'équivalence de la formation

Demandes	Reçues	Acceptées		Refusées	Reçues (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de l'année)	
		en totalité	en partie			
Canada	69	5	64	-	-	-
Hors Canada	382	-	364	13	5	-

Demandes de reconnaissance d'équivalence de la formation acquise hors du Québec, acceptées en partie par l'Ordre et comportant une précision de la formation à acquérir

Nature	Canada	Hors Canada
Cours	-	-
Stage	-	-
Examen	70	98
Cours et stage	-	-
Stage et examen	-	1
Cours et examen	-	-
Cours, stage et examen	3	262
Autres	-	-

¹ Ces dossiers n'ont pas nécessairement fait l'objet d'une recommandation au comité exécutif au cours de l'année.

Demandes de reconnaissance d'équivalence de la formation acquise hors du Québec, acceptées par l'Ordre et comportant une précision de la formation à acquérir

Nature	Canada	Hors Canada
Cours	-	-
Stage	-	-
Examen	-	-
Cours et stage	-	-
Stage et examen	-	-
Cours et examen	-	-
Cours, stage et examen	-	-
Autres	-	-

Nombre de demandes de reconnaissance reçues et n'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de l'année : 5

Recommandations faites au comité exécutif par le comité d'étude des équivalences

Nature des demandes	N ^{bre}
Recommandations portant sur la délivrance d'un permis à la suite de l'examen des demandes d'équivalence (diplômes et formation)	211*
Recommandations portant sur la délivrance d'un permis en vertu de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI)	11
Recommandations concernant la reconnaissance totale ou partielle d'équivalence de la formation	247
Recommandations refusant la délivrance d'une demande de reconnaissance d'équivalence de la formation	15
TOTAL	473

* Les 211 recommandations se détaillent comme suit : 11 recommandations relatives à des demandes d'équivalence de diplômes en provenance de candidates canadiennes; 200 recommandations concernant des demandes d'équivalence de la formation (66 demandes du Canada et 145 de l'extérieur du Canada).

Demandes de réinscription au tableau des membres

Au cours de l'année, le comité exécutif a procédé à la réinscription au tableau des membres de 1 461 infirmières auxiliaires. Pour compléter l'étude de leur dossier d'admission, 352 candidates se sont présentées à 11 séances d'examen au cours de l'année.

Mesures prises pour assurer la délivrance de permis aux personnes diplômées à l'étranger

Pour l'instant, l'Ordre n'a pas jugé opportun d'avoir recours aux pouvoirs réglementaires prévus aux paragraphes q) et r) de l'article 94 du *Code des professions*, étant donné que les moyens déjà prévus au *Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec* lui permettent de traiter toutes les demandes qui lui sont transmises par les personnes diplômées à l'étranger.

Formation d'appoint : Application du Règlement sur les stages et cours de perfectionnement pouvant être imposés aux infirmières et infirmiers auxiliaires

Le Service a suggéré à 167 personnes de s'inscrire à la formation d'appoint de 570 heures.

Aucune recommandation imposant l'obligation de suivre un programme de formation n'a été formulée au comité exécutif.

AUTRES ACTIVITÉS

Le Service a :

- participé à deux rencontres avec le MEESR concernant les programmes de formation d'appoint ainsi que les outils d'évaluation à l'intention des clientèles québécoise et immigrante ;
- mis à jour des documents utilisés par la clientèle immigrante ainsi que l'information relative à ce sujet sur le site Web ;
- mis en place des outils informatisés donnant ouverture au dossier pour la clientèle immigrante à des fins de demande de reconnaissance d'équivalence ;
- mis sur pied un nouveau processus d'admission par équivalence ;
- organisé et supervisé la tenue des séances d'examen ; et
- rencontré le commissaire aux plaintes en matière de reconnaissance des compétences du CIQ.





SERVICE DES RELATIONS PROFESSIONNELLES

Le Service des relations professionnelles a pour mandat de conseiller et d'informer les membres sur tous les aspects liés à leur pratique professionnelle, et de promouvoir la profession en tenant compte des orientations émises par le conseil d'administration de l'Ordre.

RÔLE-CONSEIL

La directrice du Service joue un rôle-conseil important auprès de la présidence dans l'élaboration et le développement des stratégies et orientations de l'Ordre. Ce rôle consiste également à informer les membres et les autres intervenants du réseau de la santé et des services sociaux, notamment sur le champ d'exercice et les activités réservées aux infirmières auxiliaires et sur le fonctionnement des CIA.



Diane Levasseur, inf. aux., Georges Ledoux et en médaillon, Amélie Bellerose

ACTIVITÉS

Promotion et développement de la profession

Dans le cadre des activités visant à promouvoir la profession, le Service a participé :

- au comité conjoint de l'OIIQ et de l'OIIAQ ;
- au groupe d'experts mis en place par le MSSS, dont le mandat est de valider les différentes étapes de l'élaboration des programmes de formation en ligne pour les infirmières et infirmiers auxiliaires qui obtiendront un poste au bloc opératoire ;
- à l'élaboration d'un projet de formation sur la contribution à la thérapie intra-veineuse à l'intention des infirmières et infirmiers auxiliaires qui exercent dans le réseau de la santé et qui, à ce jour, ne sont pas attestés ;
- à une tournée régionale d'information auprès des membres concernant le dossier du rehaussement de la formation initiale des infirmières auxiliaires ;
- aux travaux de recherche et d'analyse du dossier sur le rehaussement de la formation initiale des infirmières auxiliaires.

Comités des infirmières et infirmiers auxiliaires (CIA)

Le Service a organisé ou planifié :

- les activités liées à la Journée des infirmières et infirmiers auxiliaires, qui a eu lieu le 5 mai 2014 (aide financière et matériel promotionnel).

Rencontres de la directrice

La directrice du Service a aussi rencontré les personnes suivantes :

- le ministre de la Santé et des Services sociaux, Gaétan Barrette ;
- les membres, les CIA et les directrices de soins infirmiers ;

- des représentants du MSSS et de l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux (AQESSS) ;
- des représentants syndicaux ; et
- des représentants de l'OIIQ.

AUTRES ACTIVITÉS

- Participation à des conférences téléphoniques avec le MSSS et d'autres partenaires concernant la pénurie de médicaments ;
- Participation à des conférences téléphoniques avec le MSSS concernant le virus Ebola ;
- Participation aux activités organisées par la Direction de la planification de la main-d'œuvre et du soutien au changement (DPMOSC) du MSSS ;
- Participation à titre de membre du comité aviseur concernant la révision de l'offre de services en CHSLD (MSSS) ;
- Participation à titre de membre du comité de suivi sur le *Mode d'intervention en soutien à domicile pour les personnes âgées en perte d'autonomie*. Ce comité a été mis sur pied dans le cadre des travaux de recherche de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) ;
- Collaboration avec la directrice des communications à la rédaction et à la révision des publications de l'Ordre.

SERVICE JURIDIQUE

Le Service juridique a pour mandat de conseiller les services et les différentes instances de l'Ordre et de donner des avis juridiques sur toute question les concernant. L'avocat conseille et représente également le Bureau du syndic dans toutes les affaires disciplinaires.

RÔLE-CONSEIL

L'avocat joue un rôle-conseil important auprès de la présidence dans l'élaboration et le développement des stratégies et orientations de l'Ordre. Il participe régulièrement à la préparation de correspondances, de documents, de rapports et de mémoires devant être transmis aux différents ministères et organismes.

ACTIVITÉS

Activités réglementaires

- Poursuite des travaux concernant la préparation des règlements requis pour la mise en place de l'examen professionnel;
- Préparation, adoption et approbation du *Règlement modifiant le Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'OIIAQ* afin de prévoir des changements concernant la représentation de certaines régions;
- Préparation, adoption et approbation du *Règlement modifiant le Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires*.

Rencontres avec les ministères, organismes, membres, enseignantes et étudiantes

Le conseiller juridique a assisté à :

- une rencontre avec le ministre de la Santé et des Services sociaux, Gaétan Barrette;
- des rencontres avec des représentants du MSSS;
- des rencontres avec des enseignantes du programme SASI pour expliquer les règlements mis en place à la suite de l'instauration d'un examen professionnel;
- des rencontres avec les infirmières auxiliaires de divers établissements de santé du Québec à l'occasion de la Journée des infirmières et infirmiers auxiliaires;
- des rencontres avec les enseignantes et les étudiantes du programme SASI de 15 centres de formation professionnelle afin de présenter le *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires*.

Travaux du comité conjoint de l'OIIQ-OIIAQ

- Discussions concernant la mise en place de la réglementation visant l'instauration d'un examen professionnel;
- Discussions concernant les conditions d'un règlement visant à autoriser les infirmières auxiliaires à exercer certaines activités pour le compte de Héma-Québec.

AUTRES ACTIVITÉS

- Participation, entre avril et mai 2015, à diverses rencontres avec les membres dans le cadre de la tournée d'information portant sur l'éventuel rehaussement de la formation de l'infirmière auxiliaire;
- Préparation, rédaction et révision de conventions, de textes et de documents dans le cadre de l'instauration d'un examen professionnel;
- Participation à des travaux de rédaction et de révision de textes à être intégrés au Portail de formation de l'Ordre devant permettre l'inscription des activités de formation continue.

SERVICE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL ET DE L'ADMISSION

Le Service de l'examen professionnel et de l'admission (SEPA) a pour mandat d'assurer la conception et la révision de l'examen professionnel. Il doit aussi mettre en place toute la logistique liée à l'organisation et à la tenue de l'examen professionnel. De plus, il doit planifier et coordonner les activités du comité de l'examen professionnel. Enfin, il a aussi pour mandat de veiller, en collaboration avec le comité exécutif et la secrétaire de l'Ordre, à l'application du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec* pour les candidates ayant obtenu le diplôme du programme SASI.



Nathalie Beaulieu, Diane Lavers, inf. aux., Josée Bissonnette et en médaillon, Patrick Auger

ACTIVITÉS

Examen professionnel

- Conception de l'examen professionnel et des *Guides de préparation* ;
- Élaboration et validation du contenu ;
- Définition de la forme et des modalités de l'administration de l'examen, et du contenu des *Guides de préparation* ;
- Planification des étapes devant conduire à la tenue de la première séance d'examen ; et
- Communication avec les partenaires du réseau de la santé et de l'éducation pour les informer de l'avancement des travaux.

Projet pilote de l'examen professionnel

En mai 2014, le Service a organisé un projet pilote afin de valider le processus mis en place pour le déroulement d'une séance d'examen. Un groupe de 90 participants répartis dans 7 régions administratives ont fait simultanément une version de l'examen professionnel.

Organisation logistique des séances d'examen

L'Ordre a désigné 21 centres d'examen autorisés (CEA) situés dans chacune des régions administratives du Québec et a signé des conventions avec ceux-ci. Les CEA auront pour mandat :

- d'offrir aux candidates à la profession les services nécessaires à l'administration informatisée de l'examen professionnel ; et
- de rendre disponibles certains laboratoires qui répondent aux besoins de l'Ordre en fonction des groupes de candidates inscrites à chacune des séances d'examen.

En janvier 2015, les établissements d'enseignement offrant le programme SASI ont été jumelés au CEA de leur région administrative.

Admission

La mise en place de l'examen professionnel a imposé la révision du processus d'admission des candidates à la profession. À cette fin, le Service a établi, en collaboration avec les établissements d'enseignement offrant le programme SASI, diverses modalités lui permettant d'obtenir tous les renseignements nécessaires à la convocation des candidates aux futures séances d'examen.

Site Web de l'Ordre

Collaboration avec le Service des communications pour le développement du contenu de la section Étudiants.

Automatisation du processus d'admission

- Déclaration périodique des groupes finissants par les établissements d'enseignement dans le portail du site Internet de l'Ordre ;
- Ouverture du dossier en ligne par les étudiants en cours de formation ;
- Transmission sécurisée d'un document administratif de l'Ordre délivré par la direction des établissements d'enseignement attestant de la réussite du programme d'études ;
- Demande d'admission et paiement de la cotisation en ligne par la candidate répondant à toutes les exigences prévues au *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre professionnel des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec* ; et
- Transfert automatisé de la candidate vers le statut de membre inscrite au tableau de l'Ordre.

Demandes de délivrance de permis pour les diplômées du Québec

Le Service a traité 2 279 demandes d'admission pour des personnes ayant obtenu le diplôme du programme SASI menant à la délivrance d'un permis par l'Ordre.

SERVICE DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le Service de l'inspection professionnelle a pour mandat de vérifier l'application et le respect des dispositions législatives et des règlements de l'Ordre en matière d'inspection professionnelle.



Julie St-Germain, inf. aux., Nicole Bélanger et en médaillon, Stéphanie Fortier, inf. aux.

La directrice du Service assiste le comité d'inspection professionnelle dans l'exercice de son mandat visant à ce que l'ensemble des infirmières auxiliaires se conforment aux normes et standards de la profession, et maintiennent à jour leurs connaissances pour dispenser des soins de qualité.

De plus, la directrice coordonne, en collaboration avec le comité, les activités de surveillance de la profession, incluant les visites de surveillance générale et les inspections portant sur la compétence professionnelle des membres. Elle planifie aussi les activités des inspecteurs devant assister le comité. Pour terminer, la directrice du Service agit à titre de secrétaire du comité, et assure le lien entre ce dernier et le conseil d'administration.

ACTIVITÉS

- Suivi des décisions prises par le comité d'inspection professionnelle ;
- Élaboration du programme annuel de surveillance générale ainsi que du calendrier des visites ;
- Participation à titre d'inspectrice lors de visites de surveillance générale ;
- Révision des politiques et des directives de l'inspection professionnelle ;
- Consultations téléphoniques et renseignements transmis aux membres et aux directions de soins infirmiers concernant les visites de surveillance générale et les inspections portant sur la compétence professionnelle d'un membre ;
- Participation au développement de divers documents pour le site Web, en collaboration avec le Service des communications, soit un tableau présentant le déroulement d'une inspection portant sur la compétence d'un membre, un formulaire de signalement ainsi qu'une foire aux questions ;
- Rédaction d'un article sur les visites de surveillance générale dans la revue *Santé Québec*, en collaboration avec le Service des communications ;
- Participation à l'élaboration d'un outil promotionnel pour l'inspection professionnelle, en collaboration avec le Service des communications et la directrice du Service de l'examen professionnel et de l'admission ;
- Participation à l'élaboration et à la planification d'un kiosque pour la promotion de l'inspection professionnelle lors des prochaines journées de formation de l'Ordre ;
- Participation à l'intégration et à la formation d'un inspecteur à temps plein au Service de l'inspection professionnelle ;
- Poursuite des travaux concernant la révision des *Indicateurs de la compétence* ;
- Transmission des besoins de formation des membres et des lacunes observées dans le cadre des visites de surveillance générale au Service de la formation et des équivalences ;
- Participation au recrutement d'un nouveau membre du comité d'inspection professionnelle ;
- Production d'outils en lien avec les activités professionnelles des membres du comité d'inspection professionnelle et des inspecteurs ;
- Développement professionnel des inspecteurs et des membres du comité d'inspection professionnelle ;
- Évaluation du rendement et de la compétence des inspecteurs.

AUTRES ACTIVITÉS

- Participation à des formations organisées par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) ;
- Participation au congrès de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur affaires sociales (ASSTSAS) ;
- Participation à des activités liées à la Journée des infirmières et infirmiers auxiliaires.

SERVICE DE LA FORMATION ET DES ÉQUIVALENCES

Le Service de la formation et des équivalences a notamment pour mandat de s'assurer que le programme SASI répond aux besoins du marché du travail et qu'il est offert par les centres de formation professionnelle (CFP), selon les exigences du MEESR. Il veille également à maintenir et à mettre à jour les compétences des membres grâce à la formation continue. Le Service doit également étudier les dossiers de demandes d'équivalence en vertu du *Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'OIIAQ* et veiller, lorsque requis, à l'application du *Règlement sur les stages et cours de perfectionnement pouvant être imposés aux infirmières et infirmiers auxiliaires*.



Sophie Thibault, Nicole Vachon, Nadia Colella, inf. aux. et Laura Kristof

ACTIVITÉS

Formation initiale

Le Service a :

- participé à la remise de la médaille du Mérite aux étudiants s'étant le plus distingués durant leur formation ;
- assuré le suivi, en collaboration avec les représentants du MEESR, de l'application du programme SASI ainsi que de la formation d'appoint ;
- mené des travaux en collaboration avec le MSSS et le MEESR en lien avec les difficultés d'accès aux stages ;
- participé à des présentations et des séances d'information sur la profession d'infirmière auxiliaire auprès d'étudiantes et d'enseignantes du programme SASI ;
- participé à des séances d'information dans les CFP afin de sensibiliser les enseignantes et le personnel cadre concernant certains dossiers importants ;
- organisé une rencontre avec les enseignantes et directeurs des CFP ainsi que les responsables des services aux entreprises des différentes commissions scolaires afin d'échanger sur des dossiers touchant la profession ;
- participé au congrès de l'Association québécoise des professeurs de santé (AQPS).

Formation continue

Le Service a assuré le traitement des attestations et des registres de formation continue en lien avec le *Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*, dont la période de référence se terminait le 31 mars 2015. À cet égard, il a :

- vérifié et approuvé divers contenus de formation ;

- développé un protocole d'entente avec les commissions scolaires relativement au programme de formation continue offert annuellement par l'Ordre aux membres ;
- développé et mis en place un système de guichet unique pour les services aux entreprises ;
- coordonné le développement de plusieurs capsules pour le portail de formation en ligne ;
- planifié la mise en place d'un système informatisé permettant aux membres d'inscrire les activités de formation continue à leurs dossiers ;
- collaboré au développement de plusieurs articles de formation et suggéré d'autres sujets d'articles pour la revue *Santé Québec* ;
- assuré le suivi des demandes de formation par correspondance portant sur la pharmacologie et le diabète ;
- assuré le suivi des formations portant sur la contribution de l'infirmière auxiliaire à la thérapie intraveineuse et à l'entretien d'une trachéostomie reliée à un ventilateur auprès des CFP, des CSSS et des commissions scolaires ;
- organisé la conférence régionale ayant pour thème *Mieux prévenir les infections acquises pendant la prestation des soins... mission possible !*

Nombre de participants aux activités de formation continue

Le Service a offert aux infirmières auxiliaires plusieurs cours dans le cadre de son programme de formation continue. Le tableau suivant présente les données à ce sujet.

Activités de formation continue

Titre de la formation	Durée	N ^{bre} de participants
Soins liés au traitement des plaies*	10 h	91
Pédiatrie : les altérations les plus courantes*	10 h	33
Les opioïdes et la surveillance clinique des bénéficiaires*	10 h	49
Prélèvements sanguins*	10 h	76
Installation d'un tube nasogastrique*	4 h	
Administration de vaccins*	6 h	
Accident vasculaire cérébral (AVC)/Ischémie cérébrale transitoire (ICT)*	10 h	58
Système respiratoire : asthme chez l'enfant et l'adulte*	10 h	-
À qui de jouer en matière de santé psychologique au travail ?	2 h	499
Psychologie et gestion des personnalités difficiles	2 h	499
La douleur chronique, mieux comprendre pour mieux soigner	2 h	496
Introduction à la gestion de l'agressivité	2 h	441
Les atteintes cognitives	1 h 30	1 234
Mieux prévenir les infections acquises pendant la prestation des soins... mission possible !	2 h	1 992
L'obésité, un risque pour la santé	1 h	513
Pharmacologie par correspondance	45 h	116
Diabète par correspondance	45 h	104
TOTAL		6 201

* Formations offertes par les commissions scolaires selon une entente conclue avec l'Ordre
Il est à noter qu'aucune de ces formations n'est obligatoire.

Formations portant sur la contribution à la thérapie intraveineuse (TIV) et sur l'assistance ventilatoire (AV)

Le Service est responsable du traitement des documents confirmant la réussite de ces formations. En date du 31 mars 2015, un total de 19 141 infirmières auxiliaires, incluant les nouvelles diplômées, avaient obtenu leur attestation de l'Ordre concernant la formation sur la TIV et 488 infirmières auxiliaires concernant la formation sur l'AV, et ce, depuis l'entrée en vigueur du *Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire* en mai 2008.

AUTRES ACTIVITÉS

La directrice du Service a participé à des rencontres avec :

- les ordres des provinces canadiennes ;
- des représentants du MEESR, du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MDI) et du MSSS ;
- des infirmières auxiliaires qui exercent en établissement de santé ;
- des représentants d'Éducation Montréal, pôle de spécialisation et d'innovation en santé ;
- des représentants de l'Office québécois de la langue française pour son nouvel examen ;
- le Conseil interprofessionnel du Québec portant sur la reconnaissance des compétences professionnelles ; et
- des formateurs et des experts de contenu.

Formations en ligne offertes par l'Ordre

Titre de la formation	Durée	N ^{bre} de participants
Produits et pansements	1 h	176
Paramètres d'une plaie	1 h	137
Déchirures cutanées	1 h	208
Description de la douleur dans les notes d'évolution	1 h	217
Lésions de pression	1 h	94
Ulcère des membres inférieurs	1 h	85
Description d'une lésion de pression	1 h	119
Notes d'évolution : quoi écrire, comment écrire et quand écrire	1 h	164
Description des aptitudes, comportements et conditions mentales du client présentant un déficit cognitif	1 h	116
Le diabète - les différents types	2 h	391
Le diabète - vision d'ensemble	2 h	224
TOTAL		1 931

Il est à noter qu'aucune de ces formations n'est obligatoire.

Formations en ligne organisées en collaboration avec la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin

Titre de la formation	N ^{bre} de participants
Prévention des infections nosocomiales	44
Déficits cognitifs	62
Cardiologie 1 : angine stable et angine instable	86
Cardiologie 2 : infarctus du myocarde	47
Pneumologie : MPOC	45
Santé mentale 1 : schizophrénie et les principaux troubles psychotiques	20
Santé mentale 2 : troubles de l'humeur	37
Soins de fin de vie	119
Stable and unstable angina (formation en anglais)	0
Drogues et médicaments	67
Insuline, opiacés, solutés et anticoagulants	62
Tumeurs intracrâniennes	46
TOTAL	635

Il est à noter qu'aucune de ces formations n'est obligatoire.

SERVICE DES COMMUNICATIONS

Le Service des communications a pour mandat de promouvoir la profession et l'image de l'Ordre en fonction des orientations et des priorités adoptées annuellement par le conseil d'administration et par les membres.



Catherine-Dominique Nantel, Anne-Laurie Martin et en médaillon, Amel Alioua

RÔLE-CONSEIL

La directrice du Service assume un rôle-conseil auprès de la présidence, des membres du conseil d'administration et des services de l'Ordre quant aux stratégies et aux moyens à favoriser pour atteindre les objectifs de l'organisation. Elle assure également, en collaboration avec les partenaires requis, la réalisation des différents projets de communication liés à la poursuite du plan stratégique de l'Ordre.

ACTIVITÉS

Relations de presse

Le Service a répondu à toutes les demandes des divers médias et a organisé les entrevues au besoin.

Actions stratégiques

Le Service a assuré la mise en œuvre des actions de communication en lien avec le plan stratégique 2014-2015.

Promotion

- Sous le thème *Des soins de qualité, pour tous, en toute confiance*, organisation d'une campagne publicitaire sur le Web (*La Presse+*), à la télé et dans le Métro de Montréal, à l'occasion de la Journée des infirmières et infirmiers auxiliaires 2014. Un article consacré à la profession a été publié dans *La Presse* le 5 mai 2014;
- Campagne publicitaire sur le Web pour promouvoir le portail de formation auprès des membres.

Événements

- Organisation de la tournée régionale sur le rehaussement de la formation des futures infirmières auxiliaires qui s'est déroulée du 4 avril au 22 mai 2014. Plus de 1 200 membres ont participé à cet événement.
- Planification, organisation et logistique du congrès, qui s'est déroulé à Lévis du 11 au 13 juin 2014 et qui a réuni au total près de 500 membres; et
- Organisation de l'assemblée générale annuelle, qui a eu lieu le 12 juin 2014 à Lévis.

Publications

- Élaboration de trois numéros de la revue *Santé Québec* et organisation des réunions du comité d'orientation de la revue;
- Production de trois bulletins électroniques;
- Réalisation du rapport annuel 2014-2015;
- Révision et production du complément des *Guides de préparation à l'examen professionnel*;
- Révision et production du programme de formation continue 2014-2015;
- Production des documents relatifs aux élections 2015.

Site Web

Le Service des communications a coordonné les travaux liés à l'évolution du site Web ainsi qu'à sa mise à jour :

- Création d'une nouvelle section Étudiants ;
- Nouveau processus d'admission en ligne pour les candidates à la profession ;
- Nouveau processus pour afficher une activité de formation par le biais du calendrier ;
- Optimisation de la section Offres d'emploi pour faciliter l'expérience de l'utilisateur ;
- Mise à jour de la liste des infirmières auxiliaires offrant des soins à domicile.

De plus, afin d'inciter un plus grand nombre de personnes à utiliser les services en ligne, le concours *Payez votre cotisation en ligne et courez la chance de gagner l'un des deux iPad mini* a été organisé pour une quatrième année en janvier 2015.

Page Facebook

- Création d'une page Facebook ;
- Organisation d'un concours pour le lancement de la page.

AUTRES ACTIVITÉS

- Participation à des travaux de rédaction et de révision de textes à intégrer au Portail de formation de l'Ordre et devant permettre aux membres d'inscrire leurs activités de formation continue ;
- Collaboration aux travaux de rédaction et de révision de divers documents reliés à l'implantation de l'examen professionnel ; et
- Gestion du programme de commandites.







RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE

La trésorière effectue une vérification mensuelle des revenus et dépenses et présente les états financiers périodiques au comité exécutif et au conseil d'administration.



Martine Plante, inf. aux.

Elle présente à l'assemblée générale les états financiers vérifiés. Elle travaille en étroite collaboration avec la direction générale, le responsable des opérations financières, le vérificateur externe et le comité des finances. Elle prépare les prévisions budgétaires en collaboration avec la direction générale.

Les différents mécanismes de contrôle mis en place par l'Ordre assurent la transparence et l'exactitude des données financières de diverses manières :

- approbation des dépenses par chacun des responsables de service ;
- contrôle des dépenses et application des politiques financières par la personne responsable de la gestion financière ;
- tenue des comptes par le responsable des opérations comptables ;
- vérification périodique ;
- présentation des états financiers mensuels au comité exécutif ;
- présentation des états financiers périodiques au conseil d'administration ;
- vérification biannuelle de la situation financière par le comité des finances ;
- adoption des états financiers vérifiés par le conseil d'administration ;
- audit externe annuel par la firme PSB Boisjoli et présentation de son rapport au conseil d'administration et à l'assemblée générale annuelle.

L'année financière terminée le 31 mars 2015 affiche des revenus du Fonds d'administration de 5 813 940 \$, ce qui signifie une augmentation de 331 268 \$ par rapport à l'exercice précédent.

Les dépenses du Fonds d'administration totalisent 4 982 897 \$, soit une augmentation de 504 493 \$ par rapport à l'exercice précédent.

L'excédent des revenus sur les dépenses pour l'année financière terminée le 31 mars 2015 est de 831 043 \$ pour le Fonds d'administration et de 95 237 \$ pour l'ensemble des fonds.

À titre de trésorière, j'ai procédé à l'étude des états financiers périodiques pour fins d'adoption au comité exécutif et présentation au conseil d'administration. Outre cet examen, j'ai participé aux travaux du comité des finances à titre de personne-ressource. Le programme d'assurance de la responsabilité professionnelle a été examiné de façon régulière tout au long de l'année.

La trésorière,

Martine Plante, inf. aux.

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 mars 2015, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DES AUDITEURS

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions

et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2015, conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif.

Société de comptables professionnels agréés

*PSB Boijoli s.e.n.c.r.l.*¹

Montréal, le 14 mai 2015

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique
n° A108253

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

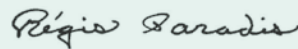
AU 31 MARS 2015

	Fonds d'administration	Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle		Fonds spécial	Total 31 mars 2015	Total 31 mars 2014
		Fonds de stabilisation des primes	Fonds de prévention			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actif à court terme						
Encaisse	6 792 571	—	—	—	6 792 571	5 830 475
Intérêts à recevoir	37 592	—	—	—	37 592	65 009
À recevoir du Fonds de stabilisation des primes*	—	—	57 331*	—	—	—
À recevoir du Fonds d'administration*	—	—	—	444 876*	—	—
Frais payés d'avance	47 537	—	—	—	47 537	55 218
Ristournes à recevoir	—	57 331	—	—	57 331	45 121
	6 877 700	57 331	57 331*	444 876*	6 935 031	5 995 823
Dépôts - La Capitale assurances générales (note 3)	—	500 000	1 198 439	—	1 698 439	1 748 598
Placements (note 3)	3 274 166	—	—	—	3 274 166	3 162 877
Immobilisations corporelles (note 4)	427 378	—	—	—	427 378	495 864
Actifs incorporels (note 4)	38 919	—	—	—	38 919	56 157
Total de l'actif	10 618 163	557 331	1 255 770	444 876	12 373 933	11 459 319
Passif à court terme						
Créditeurs	760 346	—	14 108	—	774 454	558 625
Dû à l'Office des Professions du Québec	733 233	—	—	—	733 233	694 643
Cotisations perçues d'avance	4 685 312	—	—	—	4 685 312	4 120 354
Dû au Fonds de prévention*	—	57 331*	—	—	—	—
Dû au Fonds spécial*	444 876*	—	—	—	—	—
	6 623 767	57 331*	14 108	—	6 192 999	5 373 622
Soldes de fonds						
Investis en immobilisations	466 297	—	—	—	466 297	552 021
Affectations internes	—	500 000	1 241 662	444 876	2 186 538	2 922 344
Non grevés d'affectations	3 528 099	—	—	—	3 528 099	2 611 332
	3 994 396	500 000	1 241 662	444 876	6 180 934	6 085 697
Total du passif et des soldes de fonds	10 618 163	557 331	1 255 770	444 876	12 373 933	11 459 319

*Ces montants n'apparaissent pas dans la colonne du total étant donné qu'ils s'éliminent.

Voir les notes afférentes aux états financiers

Pour le conseil d'administration


Le président


La trésorière

ÉTAT DES RÉSULTATS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

	Fonds d'administration	Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle		Fonds spécial	Total 31 mars 2015	Total 31 mars 2014
		Fonds de stabilisation des primes	Fonds de prévention			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits						
Cotisations	4 886 305	—	—	—	4 886 305	4 702 777
Réinscriptions et admissions	468 550	—	—	—	468 550	369 460
Congrès et assemblée générale	64 971	—	—	—	64 971	—
Revenus de placements	160 726	11 563	28 518	—	200 807	176 772
Formation continue	166 245	—	—	—	166 245	148 545
Publicité	37 866	—	—	—	37 866	90 687
Ristournes	—	57 331	—	—	57 331	45 121
Divers	29 277	—	—	—	29 277	42 072
	5 813 940	68 894	28 518	—	5 911 352	5 575 434
Charges						
Services aux membres	220 209	—	—	—	220 209	261 646
Inspection professionnelle	338 759	—	—	—	338 759	296 790
Admission et évaluation hors Québec	66 023	—	—	—	66 023	68 998
Formation continue	601 348	—	—	—	601 348	648 624
Communications	812 236	—	—	—	812 236	651 909
Discipline	294 467	—	—	—	294 467	253 759
Assemblée générale	67 573	—	—	—	67 573	51 280
Conseil d'administration	200 904	—	—	—	200 904	200 658
Comité exécutif	18 984	—	—	—	18 984	22 847
Comités du conseil d'administration	18 121	—	—	—	18 121	21 492
Administration	832 432	—	—	—	832 432	668 107
Services juridiques	212 479	—	—	—	212 479	202 189
Informatique	311 729	—	—	—	311 729	257 163
Secrétariat général	224 995	—	141 921	—	366 916	323 078
Gestion financière	343 256	—	—	—	343 256	306 353
Gestion de l'équipement et de l'immeuble	419 382	—	—	—	419 382	378 873
Examen professionnel et admission	—	—	—	691 297	691 297	732 212
	4 982 897	—	141 921	691 297	5 816 115	5 345 978
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	831 043	68 894	(113 403)	(691 297)	95 237	229 456

Voir les notes afférentes aux états financiers

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

	Fonds d'administration		Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle		Fonds spécial	Total 31 mars 2015	Total 31 mars 2014
	Investis en immobilisations \$	Non grevés d'affectations \$	Fonds de stabilisation des primes \$	Fonds de prévention \$	\$	\$	\$
Solde de fonds au début de l'exercice	552 021	2 611 332	500 000	1 286 171	1 136 173	6 085 697	5 856 241
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(106 710)	937 753	68 894	(113 403)	(691 297)	95 237	229 456
Affectations internes (note 5)	—	—	(68 894)	68 894	—	—	—
Investissement en immobilisations	20 986	(20 986)	—	—	—	—	—
Solde de fonds à la fin de l'exercice	466 297	3 528 099	500 000	1 241 662	444 876	6 180 934	6 085 697

Voir les notes afférentes aux états financiers

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

	31 mars 2015 \$	31 mars 2014 \$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits par rapport aux charges	95 237	229 456
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	89 472	97 170
Amortissement des actifs incorporels	17 238	17 177
Perte (Gain) non réalisée sur placements	(14 978)	37 097
	186 969	380 900
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	842 265	469 125
	1 029 234	850 025
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(495 728)	(1 073 546)
Disposition de placements	399 417	876 834
Dépôts - La Capitale, Assurances générales	50 159	44 303
Acquisition d'immobilisations corporelles	(20 986)	(117 307)
Acquisition d'actifs incorporels	-	(19 105)
	(67 138)	(288 821)
Augmentation de l'encaisse au cours de l'exercice	962 096	561 204
Encaisse au début de l'exercice	5 830 475	5 269 271
Encaisse à la fin de l'exercice	6 792 571	5 830 475

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2015

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (« l'Ordre ») est constitué par le Code des professions et est un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

La fonction première de l'Ordre consiste à protéger le public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres. La structure de l'Ordre compte les services suivants, lesquels sont en conformité avec le Code des professions : secrétariat général, admission, syndic, discipline et inspection professionnelle. Les états des résultats comprennent les charges afférentes à ces services ainsi que celles de tous les autres services offerts par l'Ordre à ses membres.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Présentation des états financiers

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif.

Fonds d'administration

Le Fonds d'administration est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration y sont présentés. Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges afférents aux immobilisations et aux ressources affectées et non affectées.

Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle

L'Ordre procède annuellement au renouvellement de la police d'assurance de la responsabilité professionnelle des membres « le programme d'assurance ». Le programme d'assurance est rattaché à une convention de gestion du programme d'assurance « la convention » qui s'étend du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2017. La prime annuelle par membre a été établie à 4,92 \$ incluant les taxes.

La convention prévoit un Fonds de stabilisation des primes servant à garantir la stabilité des primes d'assurance futures, lequel est généré à même les surplus d'opération d'assurance, les intérêts générés par le Fonds ainsi que les dépôts de l'Ordre. Ce fonds est soumis aux risques d'assurance. La convention prévoit également un Fonds de prévention lequel est constitué à même les intérêts gagnés par le fonds, les ristournes transférées du fonds de stabilisation ainsi que les dépôts de l'Ordre. Les ristournes sont déterminées par l'assureur annuellement.

Fonds de stabilisation des primes

Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges affectés d'origine interne. L'Ordre s'engage à maintenir un solde minimum de 500 000 \$ dans ce fonds.

Fonds de prévention

Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges affectés d'origine interne. La prime d'assurance est déduite mensuellement de ce fonds. L'Ordre s'engage à maintenir un solde supérieur à 1 000 000 \$ dans ce fonds. Ce fonds est la propriété exclusive de l'Ordre.

Fonds spécial

Le fonds spécial a été créé par affectation interne dans le cadre du projet de développement de l'examen professionnel obligatoire à l'obtention du titre d'infirmière et infirmier auxiliaire. L'Ordre ne peut utiliser les fonds à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Instruments financiers

Évaluation

L'Ordre évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, à l'exception de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

L'Ordre évalue ultérieurement ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif ainsi que ceux qui ont fait l'objet d'un choix irrévocable, lesquels sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état des résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent l'encaisse, les intérêts à recevoir et les ristournes à recevoir.

L'Ordre a fait le choix irrévocable d'évaluer à la juste valeur ses placements et les dépôts à La Capitale, Assurances générales.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent les créanciers et les montants dus à l'Office des Professions du Québec.

Constatation des produits

Le montant de la cotisation professionnelle est approuvé par les membres lors de l'assemblée générale annuelle. Toute modification au montant de la cotisation annuelle, supplémentaire ou spéciale, déterminée par le Conseil d'administration, doit être approuvée par les membres lors d'une assemblée générale ou spéciale.

Les cotisations professionnelles sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les cotisations perçues au 31 mars 2015 pour l'exercice subséquent sont présentées comme cotisations perçues d'avance à l'état de la situation financière.

Les revenus de placements sont constatés lorsqu'ils sont gagnés. Les autres revenus sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Le bâtiment comprend le coût des améliorations. Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes, taux et périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et périodes
Bâtiment	linéaire	35 ans
Mobilier et équipement de bureau	dégressif	50 %
Équipement informatique	linéaire	3 ans
Améliorations locatives	linéaire	3 à 6 ans, durée du bail

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur cinq ans.

L'Ordre comptabilise en charges les coûts liés aux projets de développement au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsqu'un événement ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est

comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède le total des flux de trésorerie non actualisés découlant de leur usage et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif à long terme sur sa juste valeur.

Utilisation des estimations

La préparation d'états financiers conformes aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants présentés au titre des produits et des charges au cours de la période. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin au résultat net de la période au cours de laquelle ils deviennent connus. Les éléments importants qui impliquent l'utilisation d'estimations sont les durées de vie utile estimatives des immobilisations corporelles.

3. PLACEMENTS ET DÉPÔTS

Fonds d'administration

Les placements du fonds d'administration sont constitués d'obligations gouvernementales et municipales et de certificats de placements garantis dont les taux annuels varient de 1,6 % à 5 % et les échéances s'étendent d'avril 2015 à novembre 2019.

Fonds de stabilisation des primes et Fonds de prévention

Les dépôts auprès de La Capitale, Assurances générales sont gérés exclusivement par elle. Les dépôts à ces deux fonds portent intérêt au taux des obligations d'épargne du Canada terme 5 ans, majoré de 1 %. Les intérêts sont calculés et versés aux fonds mensuellement.

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET ACTIFS INCORPORELS

Immobilisations corporelles

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Net 2015 \$	Net 2014 \$
Terrain	60 700	—	60 700	60 700
Bâtiment	1 073 681	801 492	272 189	303 185
Mobilier et équipement de bureau	181 710	142 388	39 322	43 785
Équipement informatique	113 955	84 889	29 066	55 568
Améliorations locatives	39 151	13 050	26 101	32 626
	1 469 197	1 041 819	427 378	495 864

Actifs incorporels

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Net 2015 \$	Net 2014 \$
Logiciels	85 885	46 966	38 919	56 157

5. AFFECTATIONS INTERNES

Au cours de l'exercice, un montant de 68 894 \$ (2014 : 58 561 \$) au titre des revenus de placements et des ristournes a été transféré du Fonds de stabilisation des primes au Fonds de prévention.

Par résolution de son Conseil d'administration l'Ordre a créé un Fonds spécial en 2013 afin d'affecter des surplus d'opérations au financement du développement de l'examen obligatoire à l'obtention du titre d'infirmière et infirmier auxiliaire du Québec. Un total de 1 909 651 \$ a été affecté au Fonds spécial depuis sa création duquel 1 464 775 \$ a été dépensé.

6. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre s'est engagé par contrats pour la location de locaux et d'équipements de bureau. Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices financiers sont les suivants :

Exercice prenant fin en	\$
2016	99 450
2017	60 450
2018	48 750
2019	33 100
2020	7 600
	249 350

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'Ordre est exposé au risque de crédit sur ses débiteurs et ses placements incluant ses dépôts.

Les dépôts investis auprès de La Capitale, Assurances générales représentent 34 % du total des placements. Ces dépôts sont liés au programme d'assurance de la responsabilité professionnelle. Étant donné la forte concentration de crédit auprès de cette corporation, l'Ordre obtient régulièrement des informations utiles sur sa situation financière. Les obligations municipales pour lesquelles aucune cote de crédit n'est disponible, représentent 43 % du total des placements.

Risque de liquidité

L'Ordre est peu exposé au risque de liquidité car les flux de trésorerie provenant de l'exploitation lui permettent de rencontrer ses obligations.

Risque de marché

Risque de prix et de taux d'intérêt

L'Ordre est exposé au risque de prix sur ses placements qui peuvent fluctuer selon l'évolution du marché, la conjoncture économique et les taux d'intérêt. Le risque maximal auquel l'Ordre est exposé est de 2 296 855 \$.

8. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice 2014 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2015.

TABLEAU DES CHARGES – FONDS D'ADMINISTRATION ET FONDS SPÉCIAL

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

	2015	2014
	\$	\$
Salaires	1 824 765	1 709 389
Honoraires de présence	310 883	287 816
Charges sociales	312 892	281 912
Frais juridiques	34 482	23 064
Frais d'audit	27 000	23 000
Honoraires professionnels	944 597	958 765
Honoraires des interprètes et conférenciers	9 497	400
Formation	22 080	39 953
Frais de séjour et de déplacements	555 762	471 801
Frais d'expédition	266 440	217 858
Télécommunications	62 416	46 514
Publicité et promotion	181 792	161 102
Imprimerie et photocopies	252 325	316 993
Rapport annuel	12 499	15 269
Équipements et fournitures de bureau	49 525	54 453
Documentation	19 833	16 794
Graphisme et photographies	26 254	15 025
Rédaction et traduction	48 944	48 117
Entretien et réparations	46 860	13 897
Entretien d'équipement	34 813	59 570
Assurances	10 581	9 317
Taxes	48 404	48 151
Loyer	48 595	45 984
Location de salles et d'équipement	171 668	152 090
Électricité et chauffage	30 046	32 463
Amortissement des immobilisations corporelles	89 472	97 170
Amortissement des actifs incorporels	17 238	17 177
Cotisation – Conseil interprofessionnel du Québec	65 269	63 603
Frais financiers	120 112	94 082
Autres charges	29 150	37 278
	5 674 194	5 359 007
Remboursement du Fonds des services de santé	—	(148 391)
	5 674 194	5 210 616

CRÉDITS

Ce rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 et est rédigé conformément au *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*, R.R.Q., c. C -26, r.5.1.

En complément d'information, l'Ordre présente les rapports d'activités des différents services du siège social.

Ce rapport annuel est publié par l'OIIAQ :

Coordination

Direction des communications

Révision linguistique

Catherine-Dominique Nantel,
Anne-Laurie Martin et Amel Alioua

Conception graphique

Vivace Design

Photos

Sylvain Légaré, photographe

Istockphoto : © Squaredpixels

ISBN 978-2-922924-17-6

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du
Québec, 2015

Le générique féminin est utilisé dans cette publication sans discrimination à l'égard du genre masculin, et ce, dans l'unique but d'alléger le texte.



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

531, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2L 1K2
oiaq.org



Suivez-nous